Essai historique sur la typographie orientale et grecque de l'Imprimerie Royale / Par M. de Guignes.

Contributors

Guignes, Chrétien-Louis-Joseph de, 1759-1845. Guignes, Joseph, 1721-1800.

Publication/Creation

[Paris?]: [publisher not identified], [1787]

Persistent URL

https://wellcomecollection.org/works/wvcqjqg7

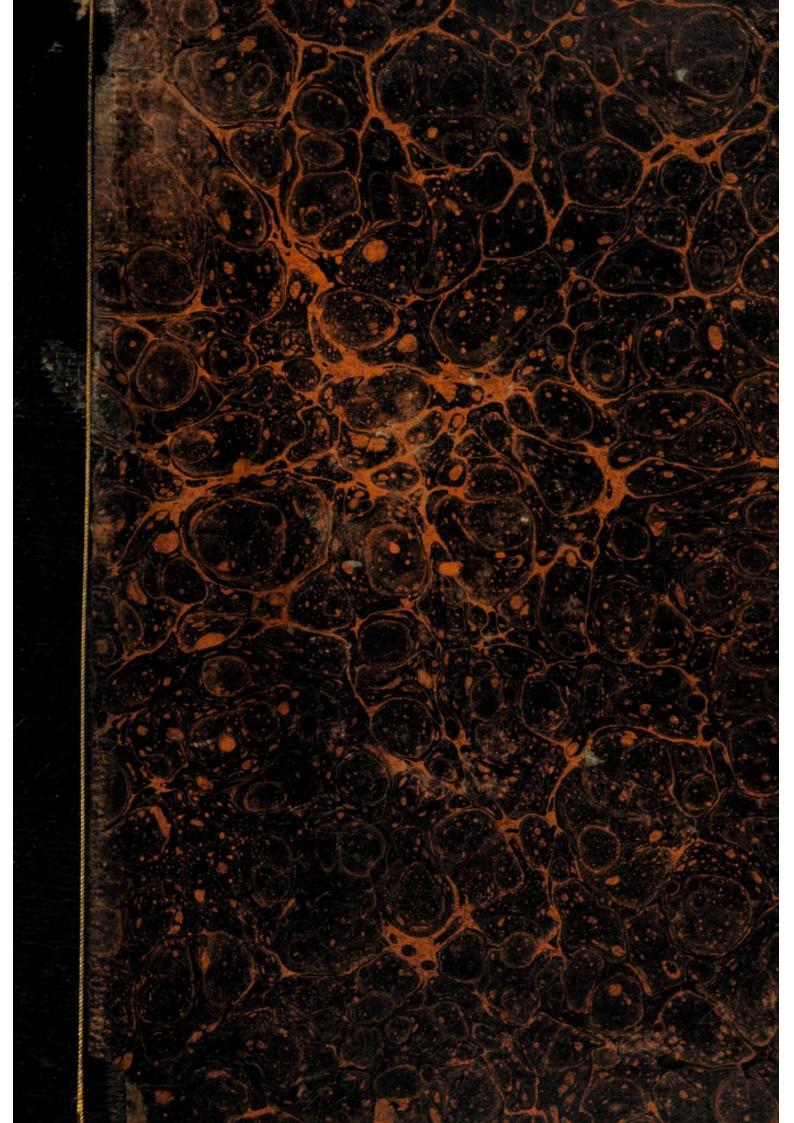
License and attribution

This work has been identified as being free of known restrictions under copyright law, including all related and neighbouring rights and is being made available under the Creative Commons, Public Domain Mark.

You can copy, modify, distribute and perform the work, even for commercial purposes, without asking permission.



Wellcome Collection 183 Euston Road London NW1 2BE UK T +44 (0)20 7611 8722 E library@wellcomecollection.org https://wellcomecollection.org









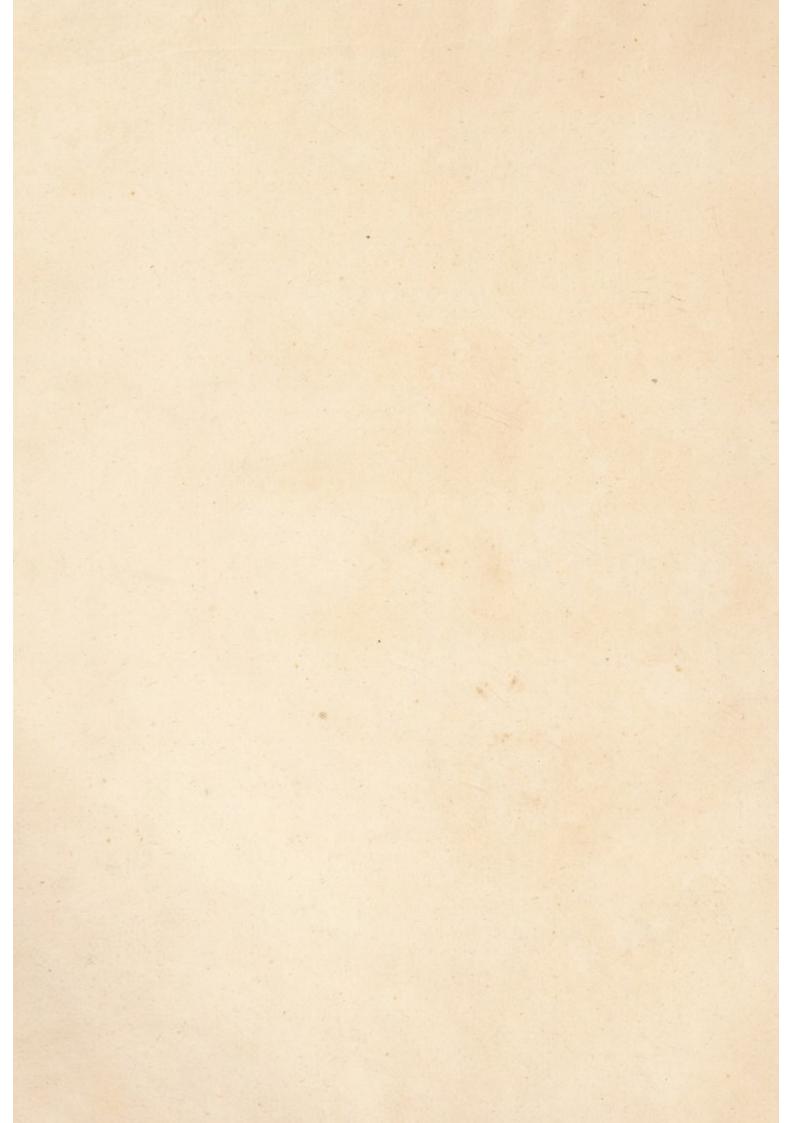


Digitized by the Internet Archive in 2017 with funding from Wellcome Library

ESSAI

HESSENSESSESSESSES

REPRESENTATION OF COURSE



ESSAI HISTORIQUE

SUR LA

TYPOGRAPHIE ORIENTALE ET GRECQUE

DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

Par M. DE GUIGNES.

1787.

IASSELLE JUOINOTZIH

SURLA

THEORIGINES ET GRECQUE LE CHIERLE LOVALE.

Tar M. DE Corsans.

1787.





ESSAI HISTORIQUE

Sur l'origine des Caractères Orientaux de l'Imprimerie royale, sur les Ouvrages qui ont été imprimés à Paris, en Arabe, en Syriaque, en Arménien, &c. & sur les Caractères Grecs de François I. appelés communément Grecs du Roi.

Par M. DE GUIGNES.

L siècle précédent, la superbe Polyglotte de le Jay, & plusieurs autres ouvrages dans lesquels on a imprimé des textes Hébreux, Samaritains, Arabes, Syriens, Arméniens, &c. s'est trouvée depuis dans l'impossibilité d'en publier de semblables; j'en excepte cependant les Caractères Hébreux, dont plusieurs imprimeries particulières sont sournies, & il ne s'agit ici que des autres Caractères Orientaux, Arabes, Syriens, Arméniens, Samaritains, &c. Que sont devenus ceux qui ont servi à la Polyglotte de le Jay, qui par leur beauté & leur élégance, faisoient l'admiration des savans de l'Europe! c'est ce que l'on ignore; on a même dit que Vitré les avoit détruits asin qu'on n'imprimât pas, après sa mort, de semblables ouvrages.

Thévenot le voyageur, qui vivoit peu de temps après, a mis en Caractères Latins, dans la relation de fon voyage, quelques vers Turcs, faits par M. Petis de la Croix, faute, dit-il, de Caractères; & depuis cette époque on n'a plus imprimé à Paris de livres en langue Arabe, on n'a même plus entendu parler de ces beaux

Caractères, & la bibliothèque Orientale de d'Herbelot, publiée en 1697, dans laquelle on auroit pu s'en servir, ne nous présente pas un seul mot en Caractères Arabes. Le sieur Lambert, imprimeur, est le seul & le premier, qui, dans l'édition qu'il a donnée du voyage de Niebuhr, en 1779, ait fait imprimer de longs passages en Caractères de cette espèce : ainsi, depuis près d'un siècle, nous fommes réduits à regretter la perte de ceux qui ont servi à la Polyglotte. Le comité établi par Sa Majesté dans l'Académie, exigeoit qu'on eût des Caractères Orientaux pour l'impression des notices; M. le Baron de Breteüil, plein de zèle pour l'accroissement des Lettres, en a senti la nécessité, & a fait faire des recherches dans les papiers de son dépôt, pour savoir si le Roi n'avoit pas eu autrefois de ces Caractères. Bientôt après je me transportai par ses ordres à l'Imprimerie royale, pour voir si l'on pourroit parvenir à l'impression des titres Arabes à laquelle je trouvois de grandes difficultés, puisqu'autrefois j'avois tenté vainement de faire imprimer quelques mots de cette espèce dans les Mémoires de l'Académie.

Le Directeur de l'Imprimerie royale me montra alors une multitude prodigieuse de poinçons & de matrices en Arabe, en Persan, en Syriaque, en Arménien, avec lesquels on pouvoit fondre un grand nombre de Caractères, car il n'y en avoit point de fondus à l'Imprimerie royale. Il est inutile de faire remarquer quelle sut ma surprise & quelle doit être celle de tous les Gens de Lettres.

On ignore en quel temps, & par qui tous ces poinçons & leurs matrices ont été faites, quel est celui qui en a ordonné la gravure & qui y a présidé; je conçus dès-lors le projet de m'en instruire, & après avoir examiné ces Caractères de l'Imprimerie royale, je

crus les reconnoître pour en avoir vu de semblables dans différens ouvrages imprimés. J'ai consulté ces ouvrages, & mes recherches n'ont pas été inutiles; j'ai donc fuivi, autant qu'il m'a été possible, l'origine & les progrès de ce genre d'imprimerie à Paris, & ceux de la littérature Orientale, & j'ai examiné comment nous avons pu parvenir à ce degré de perfection que j'ai aperçu dans ces caractères Orientaux de l'Imprimerie royale que je voyois pour la première fois. Ainsi par le travail du comité, on connoîtra, & les richesses de la bibliothèque du Roi & celles de son Imprimerie, autre monument de la libéralité de nos Rois, qui ont fait rassembler un nombre prodigieux de manuscrits Orientaux, presque aussi peu connus que les caractères dont je viens de parler. Je divise cet essai en deux époques; la première, depuis le règne de François I.er jusques & compris celui de Louis XIII; la seconde, depuis le commencement du règne de Louis XIV jusqu'à présent: dans chacune, je ferai connoître ce qui s'est passé de plus intéressant relativement à la typographie Orientale, principalement à Paris; j'indiquerai les ouvrages qui y ont été imprimés, & quelques-uns de ceux qui l'ont été dans le reste de l'Europe, la connoissance de ces livres est nécessaire à ceux qui veulent se livrer à l'étude des langues Orientales.

Première époque.

Le Concile général de Vienne, tenu en 1311 & 1312, sous le pontificat de Clément V, avoit ordonné, dans la vue de rétablir les bonnes études en Europe, qu'on instituât à Rome, à Paris & dans les autres universités, des professeurs pour y enseigner l'Hébreu, l'Arabe & le Chaldéen. Ces professeurs devoient

être entretenus, à Rome, par le Pape; à Paris, par le Roi; & dans les autres villes, par les prélats, par les monastères & les chapitres. Ce goût pour les langues Orientales que les Papes n'ont cessé depuis d'étendre, nous le devons à nos croifades pour lesquelles on avoit besoin de personnes instruites dans la langue Arabe & dans les autres langues de l'Orient. Nous voyons dans le Gesta Dei per Francos, qu'à l'occasion d'une nouvelle croisade, on insiste sur le renouvellement des études, sur l'application à la langue Arabe, que l'on jugeoit nécessaire pour parler avec les naturels du pays, les convertir au christianisme, & les instruire dans les sciences; ce qu'on regardoit comme un projet utile au commerce de l'Orient & des Indes, que les Occidentaux ne faisoient que par Alexandrie, sous la protection & au gré des Musulmans, qui ne permettoient pas d'aller plus loin. Mais lorsqu'on cessa d'entreprendre des croisades, on se contenta d'envoyer dans le Levant des missionnaires; on desiroit qu'ils fussent instruits dans ces langues, & après la découverte de l'imprimerie, qu'ils emportaffent avec eux des livres Arabes imprimés pour les répandre dans l'Orient : les Papes ont toujours tendu à ce but, & ont été les premiers à établir à Rome une imprimerie en Caractères Orientaux; mais on fut long-temps dans le reste de l'Europe à suivre leur exemple. Ces institutions qui avoient pour but la propagation de la religion, & l'extension du commerce, devinrent dans la suite utiles aux Lettres, & les savans de l'Europe, dans le dessein d'acquérir de nouvelles connoissances, se livrèrent insensiblement à l'étude des langues Orientales; ils commencerent par l'Hébreu & le Chaldéen, sans lesquels ils ne pouvoient lire la Bible que dans des traductions; le Syriaque leur parut

nécessaire pour l'intelligence du nouveau Testament, foit que ce livre ait été écrit en Syriaque, foit en Grec, mais un Grec plein de Syriacifmes. Ils apprirent par l'étude de l'Arabe, que cette langue étoit d'un grand secours pour parvenir à une plus parfaite intelligence des trois autres langues, & que toutes ensemble doivent être cultivées par ceux qui s'appliquent à l'étude de l'Écriture fainte. Voilà ce qu'on aperçut d'abord; ensuite on vit que par l'Arabe en particulier, on pouvoit connoître l'histoire de l'Asie, les différens empires qui s'y sont établis successivement, & dont nous n'avions aucune idée exacte; nos premiers ouvrages en ce genre, n'étant remplis que d'erreurs & d'ignorance, non-seulement sur l'histoire, mais encore sur la religion, les mœurs & les usages des Orientaux. La géographie de l'Asie nous étoit peu connue, & il parut convenable de consulter les géographes Orientaux, qui feuls peuvent nous mettre en état de corriger nos méprises. Les Arabes, les Persans, &c. ont fait des observations astronomiques dont on a senti l'importance; ils ont travaillé avec fuccès fur la médecine. fur toutes les parties des sciences, sur les arts; il y avoit en Orient de grands colléges, des fociétés de favans protégées & foutenues par des princes qui aimoient les Lettres. Les Orientaux ont couru les mers, connu des pays que nous ignorions, & tenté des découvertes : il y avoit donc lieu d'espérer que l'étude de leurs langues, si utile à notre commerce, le seroit également aux sciences. Avouons-le, les croisades ont produit chez nous ce que les conquêtes d'Alexandre ont produit chez les Grecs. En nous faisant sortir de notre pays, elles nous ont fait connoître les peuples Orientaux, & leurs arts que nous avons transportés

chez nous, leurs langues qui nous mettent à portée de profiter de tous leurs travaux littéraires sans aller chez eux; leur commerce dont nous voulions nous emparer, mais qu'ils ont désendu avec courage, ce qui, excitant notre émulation, nous a forcés de tenter d'autres voies, & nous a conduits à entreprendre de grandes navigations, qui ont plus contribué que toutes les armées des Croisés à ruiner le commerce des Musulmans dans l'Inde, par l'Égypte & la Syrie, pour le transporter dans les ports

Européens.

Ce ne fut que François I.er, justement appelé le père & le restaurateur des Lettres qui commença à exécuter en France cet ancien projet, d'établir des professeurs qui enseignassent les langues de ces pays. En 1530, il fonda le Collége royal, mais il se borna pour les langues aux chaires de Grec & d'Hébreu, & ce ne fut que sous les règnes suivans qu'on en établit pour l'Arabe & le Syriaque. L'établissement de François I. et déplut beaucoup à l'université de Paris, qui s'efforça long-temps de le traverser. Peu d'années après, on vit paroître à Paris une espèce de grammaire des langues Orientales, à la vérité très-imparfaite; c'est l'ouvrage du célèbre Guillaume Postel, & ce qu'il y a de singulier, c'est que Postel se sert du Caractère propre à chacune de ces langues, Hébreu, Samaritain, Ethiopien, Arabe, Syrien, Géorgien, Illyrien, Arménien. Il avoit voyagé dans l'Asie & dans l'Afrique où il avoit appris la langue Arabe, & acheté beaucoup de livres, ce qui l'avoit mis hors d'état de fournir aux dépenfes néceffaires pour l'impression de son ouvrage ; il sollicita vainement les fecours dont il avoit besoin, mais il ne les trouva que dans son zèle & dans son économie. Eram exhauftus, dit - il, & rerum, ob libros coemptos & peregrinationem, nudus, ut parum mihi superesset, unde hanc vitam philologicam tolerarem. Il fit cependant graver ces Caractères, dont plusieurs étoient auparavant inconnus en France, & même dans toute l'Europe, sculptoribus nusquam quicquam tale antea expertis. Son ouvrage est intitulé, Linguarum duodecim characteribus differentium, alphabetum, introductio ac legendi modus longe facillimus; à Paris, chez Denys Lescuier, un vol. in-4.º sans date, & les pages non chiffrées; mais la dédicace adressée à l'archevêque de Vienne, Pierre Paulmier, est datée de l'an 1538. Une autre partie de cet ouvrage est imprimée chez Pierre Gromors, libraire à Paris, & dédiée à Jean Olivier, évêque d'Angers. Postel ne présente que les alphabets de toutes ces langues, avec quelques exemples pour la lecture; mais lorsqu'il vient à l'Arabe, il en donne une grammaire entière, & c'est cette partie qui est imprimée chez Gromors; les Caractères Hébreux sont exacts & faciles à reconnoître quoiqu'ils ne soient pas beaux; quant à tous les autres, les Syriens, les Arabes, &c. on y aperçoit la naissance & l'impersection de l'art, & je ne sais si dans un texte suivi, il seroit bien facile de les lire tant ils sont défigurés. Dans le même volume on trouve une dissertation sur l'origine & l'antiquité de la langue Hébraïque, dédiée au cardinal Jean du Bellay, évêque de Paris, une comparaison des langues Orientales entr'elles, & même avec le Latin & le François: cette partie a été imprimée chez Pierre Vidoue, de Verneuil, en 1538, & elle ne doit former avec les autres qu'un même volume. Cet ouvrage de Postel, aussi singulier par les recherches qu'il renferme que par l'impression de tous ces Caractères étrangers, est probablement le premier de cette espèce qui soit sorti des presses de Paris. Sous le même règne de François I.er,

Augustin Giustiniani avoit exécuté à Gènes une entreprise beaucoup plus considérable, c'est celle d'un pseautier polyglotte, en Hébreu, en Grec, en Arabe & en Chaldéen, avec la version Latine de chacun de ces textes & des notes, en un volume in-folio, imprimé en 1516; on lit à la fin : Impressit miro ingenio Petrus Paulus Porrus, Genuæ, in ædibus Nicolai Justiniani Pauli, præsidente reipublicæ Genuensi, pro serenissimo Francorum rege, præstanti viro Octaviano Fulgoso. Anno christianæ salutis 1516. Tous les Caractères de ce pseautier ne valent pas mieux que ceux dont Postel s'est servi, & leur ressemblent beaucoup par leur mauvaise forme; mais pour le temps, ces deux ouvrages n'en méritent pas moins des éloges. Pour bien juger des hommes, il faut se transporter à leur siècle : c'étoit alors une entreprise trèsdifficile, qui exigeoit de grandes connoissances, & qui dans des fiècles plus éclairés auroit été mieux exécutée par les mêmes hommes, & auroit été plus utile (a).

En France, l'étude de la langue Arabe fit peu de progrès; Henri III fut le premier qui, en 1587, fonda une chaire de cette langue au Collége royal. Elle fut d'abord occupée par des médecins qui s'y étoient appliqués, parce qu'ils la jugèrent utile au progrès de la médecine, en quoi ils ne se trompoient pas; mais depuis ils ont négligé cette étude, & quoiqu'il y ait eu au Collége royal deux chaires pour l'Arabe, les médecins

n'y ont plus reparu.

On ne songeoit pas encore à imprimer de l'Arabe

⁽a) François I. et avoit appelé auprès de lui (vers 1519) cet Augustin Giustiniani, qui étoit évêque de Nebbio, pour enseigner à Paris, au collége de Reims, les langues Hébraïque & Arabe. Ce savant sut noyé en passant à son évêché en Corse; son séjour en France est l'époque de l'établissement de la typographie Hébraïque à Paris; mais j'en parserai lorsqu'il sera question des caractères Hébreux.

en France; les Caractères de Postel avoient été sans doute ou perdus ou abandonnés, comme ils le méritoient. Sous Henri IV, Cajetan qui publia un ouvrage intitulé: Paradigmata de quatuor linguis Orientalibus præcipuis, Arabica, Armena, Syra, Æthiopica. Paris, 1596, in-4.° ne put y mettre les Caractères de ces langues, & ceux qu'on y trouve sont gravés en planches de bois : quelquefois il se sert de Caractères Hébreux pour rendre divers passages Arabes, Syriens, Arméniens & Ethiopiens, parce qu'il n'avoit point de Caractères de cette espèce, mais son Hébreu est beau. L'ouvrage est imprimé chez Etienne Prevosteau, imprimeur dn Roi pour le Grec, in Græcis typogr. regius. On donne à Cajetan, dans le privilége, le titre de professeur royal des langues Orientales, cependant il ne se rencontre pas dans la liste des professeurs royaux.

Nous pouvons conclure de ce qui précède, que fous Henri IV, on n'avoit pas encore à Paris de Caractères Orientaux autres que l'Hébreu; mais peu d'années après, & sous le règne de Louis XIII, nous voyons ce genre d'imprimerie porté au plus haut degré de perfection, & surpasser par la beauté & l'élégance des Caractères, toutes les autres imprimeries de l'Europe, même celle de Rome où l'on imprimoit l'Arabe avec

le plus grand fuccès.

M. Savary de Breves, qui sous Henri IV avoit été ambassadeur de France à Constantinople, avoit pris M. de Breves. dans le Levant ce goût pour les langues Orientales, y avoit étudié la langue Turque qu'il parloit, & avoit acheté un grand nombre de beaux manuscrits; il connoissoit les efforts que le pape Paul V faisoit pour inspirer le même goût aux différentes Universités. Ce pontife suivoit à cet egard, les projets & les intentions de

Voyage

Grégoire XIII, qui mourut en 1595, après avoir fondé des colléges & une imprimerie des langues Orientales, pour parvenir, conformément au décret du concile de Vienne, à la conversion des infidèles. Grégoire XIII avoit fait graver des Caractères Orientaux, & ordonné l'impression de beaucoup de livres, dont plusieurs furent publiés. La mort de ce souverain pontise ralentit le zèle que l'on avoit mis dans l'exécution de ce projet; mais Paul V, qui parvint au pontificat en 1605, le ranima : c'est ce que nous apprend Jean - Baptiste Raymond, dans la préface d'une grammaire Arabe dédiée à ce pontife & imprimée à Rome en 1610. Elle est en Arabe & en Latin, & faite par un Arabe. Le traducteur Jean-Baptiste Raymond, qui se loue beaucoup des services que lui rendit en cette occasion le cardinal du Perron auprès du pape, promet de donner ensuite des dictionnaires Arabe, Persan, Cophte, &c. Les Médicis, amateurs des sciences & des arts, avoient alors établi à Rome une imprimerie Arabe, typographia Medicæa où l'on imprima la grammaire dont nous venons de parler.

M. de Breves (a), qui étoit à Rome auprès de Paul V, & qui outre son zèle pour les Lettres, avoit aussi des idées de conquêtes dans le Levant, comme on le voit par la relation de son ambassade à Constantinople, avoit formé le dessein d'établir en France une

⁽a) M. de Breves a été ambassadeur à Constantinople pendant vingtdeux ans : à son retour, Henri IV le nomma à l'ambassade de Rome où
il resta jusqu'à la sin de 1614. En 1615, Louis XIII lui consia l'éducation de M. le duc d'Anjou son frère; mais en 1618 on lui ôta
cette place; il conserva toujours les bonnes grâces du Roi, jusqu'à sa mort
en 1627. On peut consulter la relation de ses voyages imprimée à
Paris en 1628. Il existe encore des descendans de cet homme célèbre
auquel les Lettres ont, ce que l'on a ignoré jusqu'à présent, de si grandes
obligations.

pareille imprimerie, qui devoit contribuer à étendre le christianisme dans l'Orient, & à y faire fleurir le commerce de sa nation. Pour y parvenir, il employa les plus habiles artistes qui furent chargés de graver des Caractères Orientaux avec lesquels on pût imprimer toutes sortes la grammaire de livres, n'épargnant ni soins, ni dépenses. Il crut mée à Paris. que ceux dont on se servoit à Rome, quoique beaux, ne l'étoient pas assez, & en effet, il parvint à les surpasser, en prenant pour modèles les manuscrits qu'il avoit rassemblés. J'avois cru d'abord qu'il s'étoit servi pour graver ses poinçons, d'un nommé le Bé, célèbre graveur, ce que j'inférois d'une lettre d'Erpenius à Isaac Cafaubon, dans laquelle le premier dit, en lui envoyant son petit recueil de proverbes Arabes, imprimés Typis Raphelengianis, non Lebeanis ut futurum putabas. Cette lettre est datée du mois de mars 1614 : le Bé avoit donc été occupé aux poinçons de M. de Breves; mais dans l'histoire du procès de Vitré qui vivoit peu de temps après, & qui a eu tous ces poinçons entre les mains, il est dit que M. de Breves les avoit fait faire dans le Levant. Peut-être le Bé y en ajouta-t-il quelques-uns; quoi qu'il en soit, je n'ai pas trouvé de mémoires qui me mettent en état de résoudre cette difficulté. Ce qui cependant pourroit faire croire qu'ils ont été faits dans le Levant, c'est que M. de Breves ne revint de son ambassade de Constantinople, où il étoit resté vingt-deux. ans, que vers l'an 1611. Il ne demeura que quinze mois en France, & partit ensuite pour Rome, où dès l'an 1613, il fit imprimer le catéchisme du cardinal Bellarmin en Arabe. Auroit-il eu le temps en quinze mois de faire graver à Paris un si prodigieux nombre de poincons! Il paroît qu'il n'y avoit point à Paris d'ouvriers en

Préface de

Bij

état d'imprimer des textes Arabes, & il est constant que M. de Breves avoit avec lui à Rome ses Caractères, avec lesquels il commença par publier en 1613 le catéchisme du cardinal Bellarmin. En 1614, & dans le temps qu'Erpenius parloit des Caractères de le Bé, M. de Breves fit imprimer encore à Rome un pseautier Arabe avec une traduction Latine, chez Étienne Paulin; on mit sur le frontispice : Ex typographia Savariana, ce qui annonce que cet ouvrage est imprimé avec les Caractères de M. Savary de Breves. On voit aussi sur le même frontispice, les armes de France & de Navarre, & on y lit: Munificentia illustr. & excellentiss. D. D. Francisci Savary de Breves, Regis christianissimi a consiliis, ejusque apud Paulum V oratoris, & S. ducis Andeg vensis, ejusdem Regis christ. fratris unici, gubernatoris (a). On ne peut donc refuser à M. de Breves la gloire d'avoir fait publier cet ouvrage, qui parut sous les yeux & par les soins de Scialac & de Sionita, l'un & l'autre maronites du mont Liban.

Le titre Arabe de ce pseautier est en gros & magnifiques Caractères, ceux du corps du livre sont plus petits, mais tous plus élégans que ceux de Rome & des Médicis. Ces deux sortes de Caractères du pseautier de M. de Breves, sont absolument semblables pour le travail & pour la forme, à ceux que je trouve actuellement à l'Imprimerie royale; mais cette ressemblance ne suffit pas pour assurer que ce sont les mêmes : continuons d'examiner ce qu'ils sont devenus.

L'année fuivante 1615, M. de Breves revint à Paris, où il amena avec lui Sionita & l'imprimeur Étienne Paulin, puisque cette même année on y publia, avec

⁽a) On a mis la même chose sur le catéchisme imprimé par les soins de Scialac, chez Étienne Paulin.

les mêmes Caractères, les Articles du traité fait en l'année 1604, entre Henri le grand, roi de France & de Navarre, & fultan Amat, empereur des Turcs, par l'entremise de messire François Savary, seigneur de Breves, conseiller du Roi en ses conseils d'état & privé, lors ambassadeur pour Sa Majesté à la Porte dudit empereur. A Paris, de l'imprimerie des langues Orientales, Arabique, Turquesque, Persique, &c. en Turc & en François, par Etienne Paulin, rue des Carmes, au collége des Lombards, 1615, petit in-4.º de. 48 pages; au frontispice les armes de France & de Navarre. Ainsi voilà les Caractères de M. de Breves transportés à Paris où l'on imprima de l'Arabe; l'imprimeur Etienne Paulin n'y resta pas long-temps, puisqu'en 1620 nous le revoyons à Rome publier la grammaire Arabe de Martelotto, & en 1622 un dictionnaire Syriaque. Je ne crois pas qu'il y ait eu tout-à-la-fois deux Etienne Paulin, imprimant l'un à Paris & l'autre à Rome, des livres Orientaux.

Le départ de cet imprimeur n'empêcha pas qu'on ne continuât à Paris de donner des ouvrages en Caractères Arabes; on y avoit fans doute formé des ouvriers capables de le remplacer. En 1616 Sionita & Hefronita, maronites, y firent imprimer une grammaire Arabe, chez Jérome Blageart, au collége des Lombards, avec l'annonce: Ex typographià Savarianà, comme au pfeautier de Rome. Tous ces Caractères Arabes, gros, moyens & petits, font femblables à ceux qui font à préfent à l'Imprimerie royale. Ceux-ci font donc ceux de M. de Breves, & il paroît qu'il les faifoit prêter à ceux des imprimeurs qui étoient en état & qui vouloient publier des textes Orientaux.

Dès l'an 1591, on avoit publié à Rome, avec les Caractères des Médicis, les quatre Évangélistes &

la traduction Latine interlinéaire, en un volume infolio. Les Caractères Arabes en sont beaux, cette édition sut alors regardée comme une tentative. A la fin du volume on lit: Rem arduam & admodum difficilem in hac typographia aggressi sumus, benigne lector, quippe quæ inusitata & nova est & adhuc nostris majorumque nostrorum temporibus non visa, impressionem nimirum librorum Arabum, Syrorum, Persarum, Ægyptiorumque, &c. Il faut avouer que cet ouvrage, pour un essai, est d'une belle exécution. L'année suivante on imprima en Arabe, dans la même imprimerie, le texte Arabe du géographe de Nubie (a), & c'est cet ouvrage dont, en 1619, Sionita publia à Paris la traduction, dans laquelle il inséra quelques noms de lieux en plus petits Caractères Arabes, parce qu'il ne pouvoit les expliquer, le texte lui paroissant trop corrompu. Ces petits Caractères sont également conformes aux petits Caractères de l'Imprimerie royale. En 1622, Jean-Baptiste Duval, professeur des langues Orientales, donna un vocabulaire Latin-arabe, mais en renvoyant pour le mot Arabe au pseautier de M. de Breves: il a mis seulement en Caractères Arabes les titres des pseaumes à la fin de l'ouvrage, imprimé chez Antoine

(a) Romæ ex typographiâ Medicæâ. Il est intitulé: De geographiâ universali hortulus cultissimus, mirè orbis regiones, provincias, insulas, urbes, earumque dimensiones & orisonta describens. in-4.°

La traduction Latine est intitulce: Geographia Nubiensis, id est accuratissima totius orbis in septem climata divisi descriptio, continens prasertim exactam universa Asia & Africa, rerumque in iis hactenus incognitarum explicationem, recens ex Arabico in Latinum versa: a Gabriele Sionita Syriacarum & Arabicarum litterarum professore atque interprete regio, & Joanne Hesronita earumdem regio interprete, maronitis. Parisis ex typographia Hieronymi Blageart, prope collegium Rhemense, 1619; in-4.º de 278 pages sans la table des matières. Les traducteurs y ont ajouté un morceau sur quelques villes de l'Orient, & sur les mœurs des Orientaux, en latin, de 54 pages.

Vitré, qui prend le titre de Linguarum Orientalium typographus regius. Nous verrons que dans la fuite ce fut cet imprimeur qui se distingua le plus dans ce genre d'imprimerie. Il paroît par la préface de Duval, qu'on avoit dessein de donner un jour un dictionnaire Arabe, mais on vouloit auparavant publier la Bible entière en différentes langues: unde noscant omnes, dit Duval, Gallos nostros aquilas veteres, volatu suo, non cequasse modò, sed altius penetrasse. Cette Bible est celle de le Jay, qui a excité par sa beauté la jalousie des étrangers, au point que, fur mon exemplaire du dictionnaire de Duval, on a mis en note manuscrite à côté: Imo hæc editio pudor est Galliæ, paroles dictées par l'aveuglement & la passion.

En 1625 parut le pseautier Syriaque & Latin à l'usage des chrétiens du Levant, imprimé chez Vitré: c'est le premier livre qu'on ait donné à Paris en Caractères Syriens, & ces Caractères m'ont paru encore semblables

à ceux que je trouve à l'Imprimerie royale.

En 1628, Sionita fit imprimer un ouvrage intitulé: Veteris philosophi Syri de sapientia divina, poema enigmaticum, in-4.º de 36 pages, le texte Syriaque avec la traduction Latine; à Paris, dédié au Garde des Sceaux de Marillac. On projetoit dès-lors l'impression d'un dictionnaire Arabe, ouvrage nécessaire & qui manquoit,

& c'est ce que nous apprend Duval.

M. de Breves n'eut pas la satisfaction de voir toute Vie du carl'utilité qu'on tira de ses beaux Caractères; sa mort dinal de Riarrivée en 1627, pensa enlever toutes les espérances Clerc. que son zèle & les dépenses qu'il avoit faites pour établir à Paris une imprimerie Orientale, donnoient lieu de concevoir. Ses héritiers les mirent en vente, & les Anglois ainsi que les Hollandois, qui en connoissoient le mérite, les marchandoient & étoient sur le point

de les acquérir; mais l'imprimeur Vitré les arrêta pour le Roi, qui desiroit de les conserver. Ces poinçons restèrent entre ses mains pendant plusieurs années, & à cette occasion on sit un nouvel établissement qui servit à combler d'éloges le cardinal de Richelieu, pendant que le nom de M. de Breves sut presque oublié. On peut voir dans l'épître dédicatoire d'un dictionnaire Arménien dont je parlerai, les louanges prodigueés au

Cardinal à cet égard.

La typographie Orientale de Paris prit alors une nouvelle forme; on jugera si elle fut plus utile aux lettres. Nous apprenons par différens priviléges imprimés dans les ouvrages qui parurent ensuite, « que Louis XIII » en 1631 a jugé nécessaire de donner le soin & » l'intendance de l'impression des breviaires & livres » d'église au cardinal de Richelieu, auquel il accorde » le droit de faire choix de tels libraires & imprimeurs » qu'il jugera capables, pendant l'espace de trente » années, à condition que lesdits libraires, au nombre » de dix-huit, imprimeront en même-temps les nou-» veaux Testamens, les catéchismes & les grammaires » ès langues Orientales, & en donneront gratuitement » certain nombre qui sera envoyé aux missionnaires » d'Orient, pour distribuer à ceux qu'ils desireroient » instruire dans la religion, à quoi lesdits libraires se » font engagés (a) »; & on peut affurer qu'ils ont

⁽a) Ces libraires sont; 1.° Claude Chapellet; 2.° Michel Sonnius; 3.° Robert Fouet; 4.° Jean Sonnius; 5.° Sébastien Cramois; 6.° Antoine Vitray ou Vitré; 7.° Sébastien Chapellet; 8.° Claude Cramois; 9.° Claude Sonnius; 10.° Gabriel Cramois; 11.° Charles Morel; 12.° la veuve Nicolas Buon; 13.° Guillaume le Bé; 14.° Étienne Richer; 15.° Eustache Foucault; 16.° la veuve Mejat; 17.° Denys de la Noue; 18.° la veuve de Varennes. Il est singulier que ceux qui auparavant avoient imprimé de l'Arabe, ne soient point entrés dans cette société.

tenu leurs engagemens. Aujourd'hui cette manière de procéder pour l'impression des livres d'Eglise, & pour les conditions qu'on imposoit alors, est changée, & la religion ainsi que les Lettres ont perdu les avantages qu'elles en tiroient. Ces avantages auroient été plus considérables pour les Lettres, si cette société typographique n'eût pas été aussi concentrée dans les livres uniquement relatifs à la religion. Les premiers qui avoient imprimé en ce genre à Paris, ne s'étoient pas bornés, comme nous l'avons vu, aux livres d'Eglise pour les Orientaux convertis ; mais il semble qu'après ce nouveau règlement, l'on craignit d'imprimer un livre profane, je veux dire un livre fait par un musulman. Vattier, dans sa présace de la traduction de l'histoire des Khalifs par Elmacin, publiée à Paris en 1658, appréhende qu'on ne lui reproche d'avoir fait connoître tous ces princes musulmans, ennemis de la religion chrétienne, & que, par cette raison, on ne rebute son livre; & il répond à ces craintes, que personne ne se fait un scrupule de lire l'histoire des anciens empereurs Romains.

La société typographique de Paris imprima quelques grammaires, des pseautiers en langues Orientales, ouvrages utiles à ceux qui apprennent maintenant ces langues, heureux encore quand ils peuvent les trouver; mais les typographies étrangères, moins scrupuleuses, ont procuré aux Savans plus de moyens de se perfectionner dans l'étude de ces langues qui conduit à la conoissance des peuples. Erpenius, sous la protection des États de Hollande, établit une imprimerie dans son pays. Les Casaubon étoient étroitement liés avec lui; Isaac Casaubon l'avoit encouragé de toutes ses forces, à se livrer à l'étude de la langue Arabe, en lui procurant les secours nécessaires, ita ut supellectilem suam Arabicam,

quam fatis habebat luculentam, ultro mihi offerret & concederet, dit Erpenius, dans une lettre adressée au fils de Cafaubon, imprimée dans le recueil des proverbes Arabes, édition de 1623. Dans la première édition de sa grammaire Arabe, Leyde 1613, il s'exprime à peu-près dans les mêmes termes: statim omnem mihi supellectilem suam Arabicam ultro communicavit; & Casaubon l'exhorta à publier promptement sa grammaire. Erpenius qui se loue aussi beaucoup d'Étienne Hubert, professeur en Arabe au collége royal de France, continua ses travaux avec le plus grand succès, aidé & encouragé par les favans François, qui fans doute voyoient avec peine que ceux qui, en France, se proposoient de donner des éditions Arabes, étoient la plupart des théologiens ; il paroît aussi que les imprimeurs eurent trop d'influence dans ces travaux : c'est-là probablement ce qui engagea les Cafaubon & les autres à favoriser d'avantage l'imprimerie d'Erpenius. Une pareille rivalité ne pouvoit qu'être nuifible; probablement elle n'auroit pas eu lieu, si, comme Erpenius, on eût donné quelques textes originaux des auteurs musulmans. Ce savant Hollandois, professeur lui-même en langue Arabe, publia en 1613 dans son imprimerie soutenue par les États-généraux, la grammaire Arabe qu'il avoit composée, bien différente de celle que Sionita fit imprimer à Paris en 1616. Celle-ci ne traite précisément que de l'alphabet & de la lecture; celle d'Erpenius (a), la plus méthodique que l'on puisse faire, & à présent encore la plus estimée, a été adoptée avec raison par tous ceux qui ont voulu ou

⁽a) Il en donna une nouvelle édition en 1628: Thomæ Erpenii rudimenta linguæ Arabicæ; accedunt ejusdem praxis grammatica & consilium de studio Arabico rectè instituendo, in-8.º Leyde, 1628.

enseigner ou apprendre cette langue. Il a donné en 1625 le texte Arabe avec la traduction Latine de l'historien Elmacin: c'est le premier de ce genre qui ait paru en Europe, & Vattier, professeur au collége royal de France, le traduisit aussitôt en François; Erpenius en a fait plusieurs éditions Arabes: en 1616, il avoit publié une version Arabe du nouveau Testament; en 1622, une ancienne version Arabe du Pentateuque; en 1625, les pseaumes en Syriaque & en Latin. Ces différens ouvrages contribuèrent à inspirer aux favans de Hollande, pour les langues Orientales, un goût qui s'est toujours conservé parmi eux; & l'imprimerie d'Erpenius, après celle de Paris, l'emporta sur toutes les autres, pour la beauté des Caractères.

Il paroît qu'en France, plusieurs Savans ne portèrent pas un jugement avantageux de la société typographique la Bible Oriende Paris. M. Galland suppose que les ouvrages qui furent imprimés alors ne le furent point dans l'intention d'être utiles à ceux qui parmi nous apprenoient l'Arabe: « car comment, dit-il, auroient-ils pu en profiter dans le » temps qu'il n'y avoit encore ni grammaire ni diction- « naire en cette langue, dont on pût se servir utilement! « mais, ajoute-t-il, on fit cette grande dépense dans « la vue de faire commerce en Levant de ces livres, « dessein qui échoua d'abord, parce que les Mahométans « ne voulurent pas recevoir les exemplaires qu'on leur « porta. En effet, ils craignoient que dans la fuite, on « ne leur introduisît l'Alcoran imprimé, ce qui auroit » été regardé chez eux comme la plus grande pro- « fanation qui pouvoit arriver à ce livre ». Telle est la réflexion de M. Galland; cependant nous devons faire remarquer que le privilége de la fociété portoit que les libraires donneroient aux missionnaires, gratis, un

Préface de

certain nombre d'exemplaires, ce qui est bien éloigné de ce vil intérêt que l'on veut trouver dans cet établissement. Il observe encore que ce sut une raison de police qui obligea les Turcs de rejeter l'imprimerie. Notes ma- Nous apprenons d'ailleurs que Sélim I, empereur de ruscrites du se-crétariat da la Constantinople, renouvela en 1515 une ordonnance Bibliothèque du de son père Bajazeth II qui désendoit, sous peine de la vie, de se servir de livres imprimés. Les Maures furent moins scrupuleux à cet égard : on prétend qu'il y a eu des imprimeries à Maroc; mais que ces peuples se font un point de religion de ne pas laisser sortir leurs chevaux, leurs blés & leurs livres. Dans le Levant une infinité de personnes qui subsistent en copiant des livres, auroient été réduites à la mendicité par l'imprimerie ; on a voulu depuis l'établir, on a imprimé à Constantinople plusieurs livres Turcs, mais elle a été abandonnée, & ses Mahométans présèrent toujours leurs manuscrits à nos imprimés, quoique ceux-ci foient plus lifibles.

Quoi qu'il en soit, la société typographique de Paris ne tarda pas à remplir ses conditions. En 1633, elle publia un dictionnaire Arménien intitulé : Dictionarium Armeno-latinum, par François Rivola de Milan, impensis societatis typographicæ librorum officii ecclesiastici, jussu Regis constitutæ, 1 vol. in-4.º de 406 pages, dédié au cardinal de Richelieu; il sortit des presses d'Antoine Vitré, qui paroît s'être livré à l'impression des livres Orientaux. Les poinçons de ces Caractères Arméniens sont semblables à ceux de l'Imprimerie royale. On étoit alors occupé de l'impression de la grande Bible polyglotte de le Jay : ce qui n'empêcha pas Vitré de publier dans la même année un autre petit ouvrage, la seconde édition de la grammaire Turque de du Ryer, qui avoit été vice-consul de France en Égypte, & qui nous a

donné une traduction de l'Alcoran, imprimée en 1634. La grammaire est imprimée par ordre du cardinal de Richelieu, pour l'usage des missions, & distribuée gratis, à Paris, chez Vitré (a). Ce même libraire imprima encore à cette époque (b), le texte Arabe & la traduction Latine des conditions imposées par Mahomet aux chrétiens. Du Ryer nous apprend, dans la présace de sa grammaire, qu'on trouvoit à Paris diverses personnes qui entendoient & parloient les langues de l'Asie, de l'Afrique, & même celles de l'Amérique, tant on se livroit alors à l'étude des langues étrangères.

En 1635, Vitré publia un autre ouvrage qui contient les alphabets des langues Orientales (c) Hébraïque, Rabinique, Samaritaine, Syriaque, Arabe, Arménienne, Turque, avec l'alphabet Grec, & quelques exercices fur la lecture. Vitré y prend le titre d'imprimeur du Roi & du Clergé. Les Caractères Turcs dont on parle ici, font les mêmes que ceux des Arabes, que les Turcs

ont adoptés.

En 1638, la fociété typographique donna une nouvelle édition de la grammaire d'Erpenius; ce fut Vitré qui l'imprima. On projetoit toujours de publier un dictionnaire Arabe, ouvrage par lequel on auroit

(b) Testamentum & pactiones initæ inter Mohammedem apostolum Dei, & christianæ sidei cultores, in-4.º de 32 pages, 16 pour le

texte, & 16 pour la traduction.

⁽a) Rudimenta linguæ Turcicæ, editio secunda. Parisiis; sumptibus societatis typographicæ librorum officii ecclesiastici, justu Regis constitutæ, in-4.º de 96 pages. Il y en avoit eu une première édition en 1630, chez le même Vitré.

⁽c) Linguarum Orientalium Hebraïcæ, Rabinicæ, Samaritanæ, Syriacæ, Græcæ, Arabicæ, Turcicæ, Armenicæ alphabeta. Parisiis, apud Antonium Vitré, Regis & cleri Gallicani typographum, in-4.° de 54 pages.

dû commencer; mais probablement il n'y avoit perfonne en état de le faire, & cette grande entreprise
étoit réservée à Golius, successeur d'Erpenius. Son
dictionnaire a été imprimé à Leyde en 1653; Giggeus
venoit d'en donner un autre à Milan, mais celui de
Golius lui a été préséré par tous les Savans. Auparavant
on n'avoit publié en Europe que des vocabulaires ou
des petits dictionnaires, ouvrages assez inutiles lorsqu'il
s'agit d'une langue aussi riche que l'Arabe. Nous devons
cependant distinguer ici un dictionnaire utile à ceux
qui vont dans le Levant, & qui veulent apprendre à
parler Arabe. Il a été imprimé à la Propagande, sous
le titre de Fabrica linguæ Arabicæ, cum interpretatione
Latina & Italica, en 1639, 1 vol. in-f.º Ce dictionnaire
de la langue Arabe vulgaire commence par l'Italien.

La société typographique de Paris étoit entièrement occupée de cette grande Bible polyglotte dont nous avons déjà parlé. Nous voyons par les différens volumes, qu'en 1632, 1633 & 1635, il y en avoit déjà plusieurs d'imprimés; & elle parut en 1645, sous le titre de Biblia Hebraica, Samaritana, Chaldaica, Graca, Syriaca, Latina & Arabica, à Paris, chez Vitré, dix volumes, grand in-folio, en beau papier. C'est M. le Jay qui avoit formé cette entreprise, & qui la fit exécuter à ses frais. Il avoit fait graver des Caractères ou poinçons pour le Samaritain : nous apprenons par une lettre de son fils, doyen de Vézelay, que celui-ci remit à la Bibliothèque du Roi les poinçons & les matrices du Samaritain & du Syriaque, quelques matrices d'accens Arabes, & quelques-unes de Caractères Arméniens; mais nous reviendrons sur ce sujet dans la suite; j'ignore s'il a fait graver les poinçons des beaux Caractères Hébreux que nous voyons dans sa Bible. C'est avec

regret que, dans l'énumération qu'il fait de tous ceux qui ont concouru à son entreprise, nous n'y apercevons pas un mot de M. de Breves, ni même son nom: ce sont cependant ses beaux poinçons qui ont donné lieu à cette typographie Orientale, & qui ont servi à l'impression de cette Polyglotte. Le nom du cardinal de Richelieu, instituteur de cette société, fit entièrement oublier celui de M. de Breves; mais il faut convenir que, fans ce dernier, elle n'auroit pas eu lieu. On admire cette Bible pour l'impression & la beauté des Caractères; mais elle manque de prolégomènes & de dissertations qui étoient nécessaires, ce qui est cause qu'elle est peu recherchée. C'est un bel ouvrage de l'art, & le seul de cette espèce que nous ayons entrepris. Celle d'Angleterre qui parut en 1657, en 6 vol. in-folio, beaucoup moins belle & très-inférieure à celle de Paris, est plus complète; on y a imprimé de plus des textes Ethiopiens & Persans; en outre elle est accompagnée de longs prolégomènes; & Castel, en 1669, y ajouta deux volumes in-folio qui renferment un dictionnaire de toutes ces langues. Ce que je dis ici de la beauté de la Bible de le Jay est confirmé par Wolfius, dans sa bibliothèque Rabinique. Il s'exprime en ces termes : Eximium certe hoc est artis typographica specimen & exemplum, si & litterarum & chartæ elegantiam spectes, tale omnino quod exterorum typographorum invidiam & æmulationem excitabit, & Parisienses semper supra illos collocabit, quibus sine injurià denegari non potest hæc gloria quòd artem typographicam ad summum apicem perduxerint.

La Polyglotte de le Jay avoit son mérite; la grandeur de l'entreprise, la beauté de son exécution, la réunion de tous ces textes avec leurs versions Latines, exigeoient un accueil différent; mais elle excita contre fon auteur, des envieux & des jaloux; elle eut dès-lors peu de fuccès, ce qui dérangea beaucoup les affaires & la fortune de M. le Jay, qui avoit tout facrifié pour cet ouvrage. Les prolégomènes que Walton a mis à la tête de fa Polyglotte, ne font pas également estimés de tous les Savans; le dictionnaire de Castel qui accompagne cette Bible, est mal fait pour le fond, & les Caractères Orientaux sont lourds, grossiers & peu liés entr'eux.

Pendant que les presses de Paris étoient occupées de l'édition de la Bible, Golius publia en Hollande, en 1636, le texte Arabe de l'histoire de Tamerlan, que Vattier, dont j'ai déjà parlé, traduisit en François. En 1639, Louis-de-Dieu sit imprimer en Hollande une grammaire Persane, & la vie de J. C. en Persan & en Latin. Cette histoire de J. C. est remplie de contes & de fables; aussi Louis-de-Dieu a-t-il mis sur le titre: simulque multis modis contaminata; elle a été composée en Portugais, par le P. Jérome-Xavier, jésuite, par l'ordre d'Akbar, Empereur du Mogol, & traduite

en Persan par Abdel Senarim Kasen de Lahor.

Telle étoit à cette époque l'état de la typographie, & par une suite naturelle, celui de la littérature Orientale. Les Savans de France qui désiroient qu'on donnât des textes d'auteurs Orientaux, s'empressoient de les traduire, mais la société typographique n'en faisoit imprimer aucun; cependant elle ne sut pas inutile aux Lettres, puisqu'elle publia des livres dont nous nous servons pour apprendre ces langues. On voit, par tout ce que je viens de rapporter, que la société typographique avoit pour but principal, la conversion des insidèles, & que les missions contre lesquelles on déclame si fréquemment, nous ont procuré des connoissances utiles, que les simples commerçans ne cherchent

point à acquérir. Ainsi l'établissement des missions à Rome & à Paris, établissement qui a été adopté par quelques autres nations de l'Europe, est devenu l'origine & la source de toute notre littérature Orientale. Passons maintenant à la seconde époque, sous le règne de Louis XIV.

Seconde époque.

J'ai dit que les Caractères Orientaux de l'Imprimerie royale, étoient les mêmes que ceux qui ont été faits par M. de Breves; leur forme, la manière dont ils font coupés & gravés me l'ont perfuadé; mais ce n'est qu'une conjecture, & il faut des preuves plus folides, des faits qui nous démontrent que les Caractères de M. de Breves, après avoir éprouvé différentes révolutions qui ont pensé les mettre entre les mains des Anglois, ont passé dans cette imprimerie par l'acquisition qui en a été faite pour le Roi; c'est ce que je vais établir d'après des pièces authentiques que j'ai confultées; telles sont celles que M. de Farcy, garde du dépôt de la maison du Roi, m'a communiquées. Ce dépôt précieux, tenu avec le plus grand soin & dans le meilleur ordre, est une source dans laquelle un homme de Lettres, qui s'occuperoit de notre histoire littéraire, & de celle de l'Imprimerie royale en particulier, trouveroit une foule d'anecdotes, de faits peu connus, & des détails intéressans, qui sont autant de preuves de la protection que nos Rois n'ont cessé d'accorder aux sciences. J'ai puisé encore dans le secrétariat de la Bibliothèque du Roi, qui renferme différentes pièces de toute espèce très-curieuses, concernant l'Imprimerie royale. Enfin, le Directeur, en me remettant tous les poinçons des Caractères Orientaux, m'a confié aussi quelques mémoires relatifs à ce sujet; ces mémoires étoient des copies de quelquesuns de ceux qui font à la Bibliothèque du Roi, que

j'avois déjà confultés.

C'est d'après toutes ces pièces originales, & d'après différens ouvrages imprimés, que je vais donner une courte histoire du fort de ces poinçons regardés universellement comme un chef-d'œuvre. Ces recherches qui nous apprendront l'existence actuelle de tous ces Caractères, serviront encore à rétablir la mémoire d'un des plus célèbres imprimeurs de France, Antoine Vitré, qui publia cette belle Bible de le Jay. Écoutons l'auteur de l'histoire de l'imprimerie & de la librairie : La Caille, La grande réputation qu'il s'étoit acquise dans l'impresliv. 11, page sion, a été flétrie par la malice qu'il a eue de faire fondre en sa présence les Caractères Orientaux qui avoient servi à l'impression de cette Bible, pour ôtes par-là le moyen d'imprimer à Paris aucun livre en ces langues après sa mort; ce qui est une perte irréparable pour l'art de Origine de l'imprimerie. Chevillier va encore plus loin : On dit, & l'imprimerie, p. un libraire de Paris l'a écrit, qu'un jour Vitré fit fondre & détruire en sa présence, tous les poinçons, les matrices & les Caractères qu'il avoit de ces langues. Ce fut une grande perte pour l'Université..... On peut dire aussi que ce ne fut pas une moindre perte pour la gloire & la réputation de l'imprimerie de Paris.

> Après de telles affertions, tous les Savans de l'Europe ont cru & croient encore que ces Caractères, poinçons & matrices, n'existent plus. Suivons-en l'histoire, & nous allons les voir reparoître à l'Imprimerie royale : ainsi Vitré n'a détruit ni les poinçons ni les matrices avec lesquelles on peut fondre tous

241.

300.

les Caractères dont on a besoin; & je m'empresse de lui rendre cette justice, après un siècle de reproches mal fondés.

En 1627, ces Caractères, après la mort de M. de Breves à qui ils appartenoient, & qui par zèle pour la religion & pour les Lettres, les communiquoit aux différens imprimeurs qui vouloient publier des livres Orientaux, ces Caractères, dis-je, ou plutôt ces poinçons avec leurs matrices, furent sur le point d'être vendus aux étrangers; mais le Clergé, dans le dessein de les conserver à la Nation & à la religion, s'y opposa, & le roi Louis XIII, qui desiroit de les acquérir, chargea son imprimeur Vitré, de s'en déclarer adjudicataire, ce qui fut exécuté. Cette commission dont Vitré s'acquitta avec d'autant plus de zèle, qu'il projetoit de grandes entreprises dans ce genre de typographie, lui occasionna dans la suite de longs procès qu'il eut à soutenir contre les héritiers de M. de Breves, qui, faute de payement, redemandoient les Caractères. C'est ce que Vitré nous apprend lui même, dans un mémoire imprimé, qui a pour titre : Histoire (a) du procès qu'on renouvelle de temps en temps à Vitré, à cause de l'achat que le Roi

⁽a) Ce mémoire in-4.° de 28 pages, est imprimé sans nom de lieu, d'auteur, & sans date; il est de Vitré sui-même, qui l'a fait pour sa justification; ce qui est prouvé par le mémoire, page 19, où il est dit que Vitré laissa à M. Hébert, son rapporteur au Par-lement, les deux premières seuilles de cette histoire, parce qu'il n'y avoit encore que cela d'imprimé. Les pièces qui y sont rapportées finissent en 1654, avant que le Clergé s'occupât de cette affaire. Je dois la connoissance de ce mémoire, qui devient ici une pièce très-importante, à M. Pastoret conseiller à la cour des Aides, & associé de l'Académie, qui s'est empressé de me le donner. Après en avoir sait usage, j'ai cru devoir le remettre au dépôt de la maison du Roi, pour y être conservé avec les autres pièces concernant l'Imprimerie royale.

l'a obligé de faire, des poinçons, des matrices & des manuscrits Turcs, Arabes & Persans, que feu M. de Breves avoit apportés de Levant, pendant son ambassade à Constantinople; avec les pièces justificatives de l'état où il est encore à présent. On lit dans ce mémoire, que le Roi commanda à Vitré, « d'avoir soin que des choses " uniques, si belles & si admirables, ne sussent pas » vendues à des étrangers qui les emportassent hors » de France, tant parce qu'ils en pourroient faire » beaucoup de mal à la religion, qu'à cause que c'est un des beaux ornemens de son royaume ». Ces expressions prouvent combien on estimoit alors tout ce qui pouvoit conduire à des connoissances précieuses & solides. Peu de jours après, le cardinal de Richelieu ordonna encore à Vitré, de la part du Roi, de les acquérir, à quelque prix que ce fût, mais de ne pas dire que c'étoit pour le Roi. Vitré obéit, & s'en rendit adjudicataire en son nom, pour le prix de quatre mille trois cents livres, somme beaucoup au-dessous de leur valeur, c'étoit les avoir pour rien : M. des Noyers en avoit offert pour le Roi, long-temps auparavant, vingtsept mille livres, & ne les avoit pas obtenus. Le Roi vouloit qu'on les déposat à la Chambre des Comptes, avec les poinçons de François I.er, dépôt où l'on confervoit les choses précieuses, mais de façon qu'elles tomboient, pour ainsi dire, dans l'oubli, parce qu'on les perdoit de vue, à cause des formalités embarrasfantes qu'il falloit observer pour les avoir en communication. C'est le sort que les poinçons de Garamont, faits sous François I.er éprouvèrent.

Les poinçons de M. de Breves, qui, sans être placés dans ce dépôt, ont éprouvé à peu-près le même sort, mais avec plus de risque, & qu'on a

cru long-temps perdus, ces poincons, dis-je, confiftoient, suivant l'état que l'on trouve dans le mémoire que je cite,

```
en 324 poinçons de gros Arabe,

445 ..... de moyen Arabe,

255 ..... de petit Arabe,

353 ..... de Persan, gros & petit,

161 ..... de Syriaque,

68 ..... de voyelles pour l'Arabe, le Persan & le Turc.
```

Mais je crois qu'il y a quelques fautes dans ces chiffres, puisque cet état n'est pas conforme à ce qui est dit au commencement du mémoire, que les poinçons avec les matrices toutes frappées, sont au nombre de plus de deux mille chacun, & c. Présentement ces poinçons montent, avec une douzaine qui ont été gravés depuis, & avec quarante-sept Arméniens que Vitré y a ajoutés, à dixneuf cents vingt, nombre qui s'accorde davantage avec le récit de Vitré.

Dans l'adjudication de ces Caractères, on comprenoit un nombre confidérable de manuscrits Orientaux achetés dans le Levant, par M. de Breves : c'est une collection précieuse qui, jointe aux poinçons qu'il a fait graver, prouve son goût & son zèle pour les sciences ; mais tous ces trésors littéraires, dont il se plaisoit d'enrichir sa patrie, restèrent long-temps dans un prosond oubli. Quoi qu'il en soit, le Roi sit expédier une ordonnance de six mille livres (a); son intention,

⁽a) Thrésorier de mon espargne, payez comptant à Antoine Vitré, mon imprimeur ès langues Orientales, la somme de six mille livres tournois, que j'ai ordonnée estre mise en ses mains, pour être par lui employée au payement des poinçons & des matrices des Caractères

toujours dirigée vers le progrès des Lettres, étoit que le furplus des quatre mille trois cents livres fût employé à faire graver des poinçons, & frapper des matrices des langues Éthiopienne & Arménienne, qu'il vouloit qu'on y ajoutat, pour faire que Sa Majesté eût en sa possession les Caractères de tous les peuples de la terre. Mais pour remplir cette louable intention du Roi, il en faudroit beaucoup d'autres à présent ; il est vrai qu'avec les Caractères Arabes, Persans, Syriens & Arméniens, on avoit ceux de presque tous les peuples de l'Asie savante, & qu'en Afrique, il n'y a que les Éthiopiens dont on connoisse des livres. Nous n'avions pas encore assez de liaisons avec les peuples du midi & de l'extrémité orientale de l'Asie, pour rechercher leurs différentes langues & leurs Caractères, comme on a fait depuis en diverses contrées de l'Europe. Ainsi sous Louis XIII, c'étoit avoir, à peu-près, les Caractères de tous les peuples Orientaux que l'on connoissoit, qui ont cultivé les sciences.

D'après cet exposé, les Caractères Arméniens que nous avons actuellement à l'Imprimerie royale, sont de Louis XIII, & non pas de M. de Breves, comme

de gros, moyen & petit Arabe, Syriaque, Persans, Arméniens & Éthiopiens, avec les livres manuscripts en Arabe, Turc, Persan & Syriaque, qu'il a achetés par mon exprès commandement, en la vente qui s'est cidevant faite des meubles du seu sieur de Breves; en ce compris quelques autres Caractères & livres Arméniens, qui ont été par lui achetés de quelques particuliers, selon que le tout est contenu en l'inventaire ci-attaché: lesquels poinçons & matrices seront mis en ma chambre des Comptes, pour y être gardés avec les Caractères Grecs qui y sont désia; & quant aux livres manuscripts, ils seront mis en ma bibliothèque. Laquelle somme de six mille sivres sera employée au premier acquit de comptant qui sera expédié à votre descharge. Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 6. e jour de may 1632. Signé LOUIS. Et plus bas, DE LOMENIE.

on paroît l'avoir cru dans la suite. Vitré fit aussitôt un marché avec Jacques de Sanlecque, graveur & fondeur de lettres, pour entreprendre la gravure de ces nouveaux poinçons, en commençant par les Arméniens; mais les Éthiopiens ne furent pas exécutés, à cause des embarras qui survinrent pour le payement de l'ordonnance. Sanlecque remit à Vitré les poinçons & les matrices de l'Arménien, & en demanda le payement: alors Vitré qui n'avoit pas touché l'ordonnance, pour éviter un procès, fut obligé de faire des engagemens à termes, qu'il paya de son argent. Il n'étoit pas encore remboursé à la fin de 1633, année dans laquelle il publia le dictionnaire Arménien, avec ces Caractères: comme ils ont été gravés par ordre du Roi, il n'y est fait aucune mention de M. de Breves; mais on y fait les plus grands éloges du Roi & du cardinal de Richelieu, à qui cet ouvrage est dédié.

D'un autre côté, les héritiers de M. de Breves poursuivoient Vitré pour le payement des poinçons, matrices & manuscrits dont il s'étoit rendu adjudicataire; mais ayant présenté une requête (a), il obtint

⁽a) SIRE, Antoine Vitré, vostre imprimeur aux langues Orientales, vous remonstre très-humblement que monseigneur le cardinal duc de Richelieu ayant été averti que les poinçons & les matrices Arabes, Syriaques & Persanes, que le seu sieur de Breves, autresois ambassadeur en Levant pour votre Majesté, avoit fait faire pour l'honneur de la France, & advancement de la religion, avec les manuscripts qu'il avoit apportés, étant prests d'estre ensevés par les huguenots estrangers qui s'en vouloient servir, pour jeter en la langue de ces peuples, des Bibles & autres livres concernant la soi, & introduire par ce moyen, en ces pays, aussitôt que le christianisme, la religion de Calvin, que V. M. a extirpée en se estats, avec tant de veilles & de soins, par les conseils du mesme seigneur Cardinal, qui avoit commandé de la part de V. M. audit Vitré, imprimeur, à cause qu'il l'est de V. M. en ses langues, de s'en rendre adjudicataire en

un arrêt du Conseil (du 20 juin 1633), par lequel il étoit désendu de l'inquiéter: les malheurs des temps suspendoient ces payemens. Vitré se plaint d'avoir, dans cette occasion, été obligé de payer les frais même de l'arrêt, comme si c'eût été une affaire qui lui sût particulière. Alors les héritiers de M. de Breves le laissèrent long-temps sans lui rien demander.

Il avoit entre ses mains les poinçons & les matrices; mais les manuscrits étoient restés dans celles de Sionita, qui étoit alors renfermé à Vincennes. Sionita, Syrien de naissance, & amené en France par M. de Breves, qui l'avoit connu à Rome, étoit professeur au collége

son nom, avec désenses à lui de dire que ce sust pour vostredite Majesté, à cause du prix excessif que l'on en avoit désia demandé autresfois ; que V. M. avoit eu le mesme dessein d'empescher qu'ils sortissent de vostre royaume; ce que ledit Vitré a exécuté avec toute la vigilence & fidélité possible, sans aucun intérest particulier, que d'avoir l'honneur d'aider à un si grand dessein. Néanmoins depuis ce temps, il n'a pu avoir de quoi payer, encore qu'il soit poursuivi rigoureusement par le sieur l'Escuyer, maistre en la chambre de vos Comptes, qui l'a fait condamner par corps en son nom, aux requestes du Palais, & maintenant le poursuit sur l'appel au Parlement; & a fait distribuer le procès en la chambre où monsieur le président Sanguin, tuteur des enfans dudit sieur de Breves, est président, & entre ses mains de monsieur Neuclet, parent proche dudit sieur l'Escuyer. Ce considéré, Sire, & qu'il apparoist à V. M. de l'inventaire des poinçons, matrices & livres, ledit Vitré vous supplie très-humblement vouloir ordonner un comptant sur l'ordonnance que vous avez désia commandé lui estre expédiée; ou si les affaires de V. M. à présent, ne permettent pas de faire une acquisition si glorieuse pour vostre nom, si utile à vos sujets, & si avantageuse pour la religion chrestienne, de laquelle vostredite Majesté est premier fils, faire au moins descharger ledit Vitré des poursuites dudit achapt, & condamner les héritiers dudit sieur de Breves de les reprendre, veu mesmes qu'ils sont en beaucoup meilleur estat qu'ils n'estoient, ledit Vitré ayant travaillé plus de six mois à les mettre en ordre ; avec défenses ausdits sieurs de Breves, l'Escuyer & tous autres, de le poursuivre; & le suppliant continuera ses prières pour la prospérité & santé de Vostre Majesté. Signé Antoine Vitré.

royal, en langue Arabe, & travailloit sur les textes que l'on devoit imprimer dans la Polyglotte de le Jai. Mais « c'étoit, dit-on, un esprit lent & pares- lége royal, tom. feux, qui aimoit plus le repos de la vie que l'hon- « III, p. 278. neur, & la bonne chère que le travail : il se « brouilla avec M. le Jay, & eut de vives disputes « avec Ecchellensis & quelques autres »; ce qui obligea M. le Jay d'en porter des plaintes au Conseil du Roi, & ce fut à cette occasion qu'il fut renfermé à Vincennes. Le cardinal de Richelieu, qui vouloit avoir les manuscrits, fit expédier un ordre à Vitré pour les retirer. Alors nouvelles procédures de la part de Vitré; requête présentée au lieutenant civil, ordonnance de ce magistrat (le 27 de janvier 1640); descente de Gens de justice chez Sionita, & ouverture des portes par un ferrurier, en présence de témoins. On trouva cent dix manuscrits Orientaux, que le commissaire Boiffy parapha & remit à Vitré qui étoit présent, & qui les fit emporter ; il fut chargé de tous les frais de cette faisse, & les paya. Quelques jours après, il reçut l'ordre de les faire porter au palais Cardinal, où M. l'archevêque de Reims, alors évêque de Chartres, les reçut. On les fit relier aux armes du cardinal, on les déposa dans sa bibliothèque, & le Roi sit expédier un arrêt du Conseil (daté du 29 mars 1642,) pour la décharge de Vitré. J'ai marqué les deux circonftances de la paraphe du commissaire & de la reliure aux armes du cardinal, afin qu'on puisse les reconnoître; d'ailleurs, Vitré en a donné le catalogue à la fin de son mémoire.

Ces manuscrits rassemblés avec tant de soin par M. de Breves, éprouvèrent, comme on le voit, un sort aussi fâcheux que les Caractères qu'il avoit fait graver; ainsi

dépofés dans la bibliothèque du cardinal, ils y restèrent. On ne les regardoit pas cependant alors comme appartenant au cardinal, puisque dans la suite, M. le Chancelier chargea Vitré de les redemander à madame la duchesse d'Aiguillon; ils n'avoient donc été que déposés par ordre du Roi dans cette bibliothèque. M. Anisson possède l'inventaire original, fait dans le temps, de cette même bibliothèque, en 1643 & 1644, en deux gros volumes in-folio; il m'a fait le plaisir de me le communiquer, & dans le tome I, je les ai retrouvés, depuis le n.º 2542, jusqu'au n.º 2652; & quoique ce catalogue soit en Latin, & d'une manière abrégée, on y reconnoît facilement tous les articles indiqués en François, dans le catalogue que Vitré nous a conservé, & sans lequel nous n'aurions pas la plus légère connoissance de ce dépôt. En effet, dans l'inventaire dont je viens de parler, il n'y a aucune note qui indique d'où ils viennent, & ils font entièrement confondus avec les autres livres du cardinal. Depuis, on n'a jamais entendu parler de ces manuscrits qui, contre l'intention de M. de Breves, n'ont été d'aucune utilité aux favans auxquels il les communiquoit, & pour lesquels il les avoit acquis, & ils sont restés dans l'oubli le plus profond, dans la bibliothèque de Sorbonne, où celle du cardinal de Richelieu a passé.

On regrettera toujours que ces manuscrits ayent été ainsi enlevés au Roi, qui les avoit achetés; ils devoient naturellement être portés à la Bibliothèque royale, puisqu'ils appartenoient au Roi; c'est ce qu'on n'a pas fait, quoique M. le Chancelier, après la mort du cardinal, les réclamât; on ne les regardoit donc pas alors comme faisant partie de la succession du cardinal. Si ces manuscrits étoient en Hébreu, & s'ils

concernoient l'Écriture sainte, ils pouvoient convenir au lieu où ils sont déposés, mais des manuscrits Turcs, Arabes & Persans, qui n'ont aucun rapport à la religion, & qui par cette raison sont restés jusqu'à présent inconnus, devoient être placés dans la Bibliothèque du Roi, où les Savans peuvent les consulter. Occupé de la recherche de tous les poinçons que M. de Breves a fait graver, j'ai cru ne pas devoir négliger cette découverte de manuscrits qu'il a apportés du Levant dans sa patrie; c'est un nouveau motif de notre reconnoissance en faveur d'un homme dont les services en ce genre ont

été totalement oubliés.

Après la mort du cardinal de Richelieu, les héritiers de M. de Breves renouvelèrent, en 1644, leurs instances pour le payement des poinçons, matrices & manuscrits: arrêt du Conseil (daté du dernier mars 1645) qui, faisant droit sur ladite instance, renvoie les parties au parlement de Paris, & condamne Vitré aux dépens ; jugement bien extraordinaire, dans une affaire qui n'intéressoit pas directement Vitré, puisqu'il n'agissoit que pour le Roi, & par ses ordres, & qu'il demandoit qu'il lui fût permis de rendre ces poinçons aux héritiers, de qui les Hollandois les acheteroient si on ne vouloit pas les payer. Mais en 1647, le procès est évoqué au Conseil, avec désense de poursuivre au Parlement. En 1654, nouveau procès au Parlement; autre arrêt qui évoque encore l'affaire au Conseil; madame la duchesse d'Aiguillon est assignée pour les manuscrits déposés dans la bibliothèque du cardinal son oncle, dont elle étoit héritière.

Vitré, après avoir montré, par toutes les pièces authentiques qu'il rapporte, combien, au lieu d'une récompense qu'il méritoit, il a eu de peine & fait

E ij

de dépenses qui l'ont empêché de travailler, finit par supplier le Conseil de vouloir bien le tirer de la peine où il est depuis plus de vingt ans, pour savoir seulement s'il plaidera au Conseil ou ailleurs. Il représente que la postérité sera étonnée de ce qu'on n'a pas affez considéré une chose qui est si rare & si précieuse, qu'il n'y en a pas encore autant en nulle part du monde; il veut parler de tous les Caractères Orientaux, & il ajoute que les beaux manuscrits de M. de Breves, pourroient tenir leur place dans la Bibliothèque de Sa Majesté, au cas que le Conseil trouve que madame la duchesse d'Aiguillon les doive rendre quand il jugera l'affaire au fond (a). Cette longue chaîne de procès qui accabloit Vitré, étoit dans cet état, lorsqu'en 1656, le Clergé crut devoir venir à son fecours.

Mém. du Clergé, an-

« M. l'évêque de Montpellier a représenté à la née 1656. » compagnie que, par les délibérations des 4 & 6 » octobre dernier, elle avoit jugé qu'il n'étoit pas rai-" fonnable que le fieur Vitré demeurât davantage dans » les peines où il est, après le service qu'il a rendu à " l'Église, en empêchant que les poinçons & matrices des " langues Orientales n'ayent été vendus aux huguenots " d'Angleterre ou de Hollande, qui les avoient mar-" chandés ; qu'il seroit nécessaire de pourvoir à sa " décharge & à la sûreté desdits Caractères, ledit sieur " Vitré les ayant fait porter dans les archives du Clergé, " attendant que M. s les agens avent vu M. s de la " Chambre des Comptes, pour les prier de vouloir ser-" rer dans leur chambre, les poinçons de ces langues,

⁽a) On trouvera à la fin de cet essai, le catalogue de ces manuscrits qui est imprimé dans le mémoire de Vitré.

avec ceux des Caractères Grecs qui y sont conservés « avec tant de soin, depuis que le roi François I.er les « y eut fait déposer : furquoi l'Assemblée ayant reconnu « l'avantage que l'Eglise en pouvoit recevoir, & le mal « que ceux de la pretendue religion auroient pu causer, « s'ils avoient eu en leur possession lesdits poinçons & « matrices, & desirant empêcher qu'ils ne les puissent « avoir à l'avenir pour s'en servir & en tirer avantage, « comme aussi de pourvoir au remboursement dudit « fieur Vitré, tant pour l'achat desdits poinçons, que « des frais qu'il a faits pour raison de ce, ne pouvant « faire une chose plus digne du Clergé & plus utile à « l'Église, a ordonné qu'il sera payé par le sieur de « Manevilette, audit sieur Vitré, la somme de six mille « livres pour son remboursement & dédommagement, « attendu qu'il a remis lesdits poinçons & matrices des « Caractères des langues Orientales, dans les archives « du Clergé, qui y demeureront jusqu'à ce qu'il ait été « avisé du lieu où ils pourront être mis, pour être « conservés avec plus grande sûreté, comme les poin- « çons des Caractères Grecs qui ont été déposés en la « Chambre des Comptes, dès le temps du roi Fran-« çois I."; pourvu cependant que M." les Agens puffent « prêter lesdites matrices, sous bons récépissés, aux impri- « meurs & autres qui feront travailler à quelques ouvrages « en ces langues, pour s'en fervir, à conditon de mettre « au frontispice des livres qui en seront imprimés, ces « mots: Typis Cleri Gallicani.

M. l'Évêque de Montpellier a rapporté qu'il avoit « trouvé le fieur Vitré chez M. le Chancelier, où il « étoit allé, pour le remercier de ce qu'il avoit rebuté « un arrêt qu'on avoit mis à la fignature, avec beaucoup « d'autres, fur le fujet des poinçons & matrices des «

" Caractères Arabes, Turcs, Syriaques, Persans, " Arméniens, que ledit sieur Vitré avoit achetés, avec " cent dix manuscrits aux langues de ces peuples, par " l'ordre du Roi par écrit, à l'inventaire de feu " M. de Breves : quoique M. le Chancelier eût dit en " plein Conseil, plusieurs fois, qu'il étoit raisonnable de " décharger ledit fieur Vitré, & qu'il vouloit payer " lesdits poinçons & matrices, pour le service du Public, " en lui mettant entre les mains les manuscrits qui " avoient été mis dans la bibliothèque de feu M. le " cardinal de Richelieu, aussi par le commandement " du Roi, & que mondit sieur le Chancelier avoit dit " en sa présence, audit sieur Vitré, qu'il vît madame la " duchesse d'Aiguillon de sa part, pour lui redemander " lesdits manuscrits, qu'il bailleroit l'argent pour payer le " tout, & qu'il donneroit les poinçons & les matrices au Roi (a).

Que c'étoit une générosité de M. le Chancelier, pour laquelle il méritoit que l'Assemblée lui sît faire un remerciement particulier, attendu que ces Caractères-là étoient uniques, qu'il étoit impossible d'en pouvoir faire encore autant, & que si les hérétiques les avoient eus, comme il falloit avouer qu'ils les auroient entre les mains, sans la vigilance, le zèle & le soing que le sieur

⁽a) Dans le catalogue de la Bibliothèque du Roi, tome I, page xxvij, il est dit que Louis XIII avoit, à la vérité, sait acheter des héritiers de M. de Breves, plus de cent dix beaux manuscrits Syriaques, Arabes, Turcs & Persans; qu'Antoine Vitré avoit été chargé de cette commission, qu'il se rendit adjudicataire de ces livres, aussi bien que des Caractères Syriaques, Arabes & Persans, avec les matrices toutes frappées, que le même M. de Breves avoit sait saire au Levant, Mais nous savons, ajoute-t-on, que ces manuscrits surent remis dans la bibliothèque du cardinal de Richelieu, comme le sut aussi la bibliothèque publique de la Rochelle, après la prise de cette ville.

Vitré avoit apporté pour l'empêcher, ils en auroient « imprimé des Bibles falsissées, comme ils avoient déjà « commencé de faire du temps du patriarche Cyrille; « qu'ils auroient encore fait imprimer d'autres livres héré- « tiques, pour les jeter dans tout l'Orient, pour gaster « & corrompre tous les chrestiens de l'église Grecque, « & les pauvres Turcs, Arabes & Persans, qui se conver- « tissent au christianisme, par les soins des missionnaires « qui vont en ce pays-là de tous les endroits de l'Eu- «

rope, pour la conversion de ces peuples.

Mondit seigneur de Montpellier à adjouté sur ce « sujet, qu'il avoit veu un nouveau Testament imprimé « en Grec littéral & en Grec vulgaire à deux colonnes, « tout corrompu & falssifié, que les hérétiques avoient « fait imprimer, & dont ils avoient envoyé toute l'im- « pression au Levant, avec expresses désenses à l'impri- « meur d'en débiter dans l'Occident; qu'il étoit aisé de « juger par-là du mal qu'ils eussent fait à l'Église, si ledit « sieur Vitré n'eût empêché que ces Caractères-là, « qui sont les Caractères de toutes les langues des « peuples d'Orient, sussent tombés entre leurs mains; « au lieu qu'on en peut maintenant imprimer des ortho- « doxes, comme on avoit commencé de le faire pendant « le règne de Louis XIII, de glorieuse mémoire, par « les conseils du cardinal de Richelieu. «

Surquoy l'affemblée a prié mondit feigneur de « Montpellier, de remercier M. le Chancelier, & de le « prier de continuer sa bonne volonté, & de lui témoi- « gner que la Compagnie croit qu'il seroit difficile de «

rendre un meilleur service à l'Eglise.

Plusieurs de Messeigneurs ayant témoigné au sieur « Vitré, qu'ils seroient bien-aises de voir les poinçons & « les matrices, dont M. de Montpellier avoit parlé si «

" avantageusement, il les a fait apporter & mettre sur " le bureau ; & ce beau travail ayant été admiré de toute " l'assemblée, il a été unanimement résolu qu'il falloit » avoir soin que les poinçons fussent mis dans la Chambre " des Comptes, pour y être conservés avec les poinçons » Grecs de Garamont, qui y furent déposés dès le » temps de François I.er; & quant aux matrices, qu'elles " soient mises dans la Bibliothèque du Roi, où les " imprimeurs les prendront sur leurs récépissés, à mesure " qu'ils en auront affaire, pour empêcher qu'elles soient » perdues ou portées à Genève ou en Angleterre, » comme on y avoit déjà emporté autrefois une partie " des matrices Grecques, pour lesquelles dégager, le " Clergé donna trois mille livres; & sur ce que le sieur " Vitré a représenté qu'il lui sera impossible de retirer » jamais les manuscrits des mains de madame la duchesse » d'Aiguillon, pour les faire porter chez M. le Chan-" celier, ce qui empêchera qu'il ne soit déchargé, " s'il étoit obligé de les ravoir, l'Assemblée a prié " messeigneurs de Toulouse & de Vence, de se joindre " à M. de Montpellier, pour savoir sa dernière volonté, » avant que de pourvoir à la décharge dudit sieur " Vitré, n'étant pas juste qu'il demeure davantage » en la peine où il a été depuis si long-temps, après le " service qu'il a rendu à l'Église & au Roi, en vertu du » commandement exprès de Sa Majesté, de vive voix " & par écrit, qui a été veu par messeigneurs les commiffaires ».

Telles sont les difficultés qui s'élevèrent avec le temps, au sujet de l'acquisition de ces Caractères, malgré le zèle & l'empressement que le Clergé apportoit pour les conserver. Les démarches de Vitré, pour les manuscrits de M. de Breves, qui avoient été placés dans

dans la bibliothèque du cardinal de Richelieu, n'eurent aucun fuccès, comme on l'a vu précédemment. Quant aux poinçons Arabes, Syriens, Arméniens, ils ne furent pas déposés à la Chambre des Comptes, comme l'avoient été les poinçons des Caractères Grecs de Garamont & comme c'étoit l'intention du Clergé; Vitré continua de les garder probablement jusqu'à sa mort, arrivée en 1674; ils passèrent alors entre les mains de M. Thevenot, à la Bibliothèque du Roi; mais lorsque Louis XIV, en 1690, eut donné une nouvelle forme à l'Imprimerie royale placée au Louvre, on fongea à y déposer tous ces poinçons avec leurs matrices.

En 1691, M. Thevenot & Clément, gardes de la Bibliothèque du Roi, eurent donc ordre de remettre à l'Imprimerie royale, « les poinçons des la Bibliothèque lettres Orientales qui sont dans la Bibliothèque. Ces « poinçons ont servi à faire les matrices de l'édition « de la Bible de le Jay, & seront nécessaires à l'édition « du livre du P. Thomassin (le Glossaire), que le « Roi a permis d'imprimer; c'est un meuble d'Imprimerie royale pour mettre avec les autres (a) ». L'année suivante 1692, tous ces poinçons & leurs matrices furent remis à l'Imprimerie royale où ils sont restés depuis : on conçoit aisément que le laps de temps & les différentes mains par lesquelles ils ont passé, ont pu y causer de la confusion.

par le procès-verbal du Clergé, qu'il y avoit encore des poinçons d'autres Caractères que Vitré avoit

Dépôt de la maison du Roi. Secrétariat de

Outre ces Caractères Arabes & Persans, on voit

⁽a) Ce mémoire est joint à une lettre de M. de Pontchartrain à M. l'Archevêque de Reims, du 13 novembre 1691.

achetés à la succession de M. de Breves, c'est-à-dire, des Syriens & des Arméniens; ces derniers cependant avoient été gravés par ordre du Roi, mais depuis on les a toujours réunis à ceux de M. de Breves, quoiqu'ils n'en soient point. Je ne sais si M. le Jay a fait graver les poinçons du bel Hébreu que l'on voit dans sa Bible, je n'en trouve aucune mention; d'ailleurs, depuis long-temps on imprimoit à Paris de l'Hébreu en beaux Caractères, & Vitré, qui étoit si curieux, pouvoit en avoir à lui de cette espèce. Quant aux poinçons Samaritains, avec leurs matrices, ils ont été faits par l'ordre de M. le Jay, pour l'impression de sa Bible, ouvrage qui lui a attiré beaucoup de jaloux. Nous apprenons du fils de M. le Jay, le fort de ces poinçons : « Ayant toujours eu la volonté, dit-il, de donner à la Bibliothèque royale, » les poinçons & matrices qui font restés après l'im-» pression de la Bible de seu mon père, comme le sait parfaitement M. Clément, à présent bibliothécaire, ce que je ne fis pas alors, par la mauvaise disposition contre moi de M. Thevenot son prédécesseur, & ce que je sis ensin au commencement de cette année, follicité par ledit sieur Thevenot que je trouvai dans d'autres sentimens, je les lui donnai fuivant la disposition que j'en avois faite. Je lui portai d'abord à la Bibliothèque du Roi, tout ce que j'avois de Samaritain, qui consistoit en trente-quatre poin-» cons & trente-trois matrices; je lui donnai depuis une matrice de la langue susdite, si je ne me trompe, qui s'étoit égarée, avec foixante-onze poinçons de Syriaque; foixante-huit matrices de la même langue justifiées; trente-cinq matrices Syriaques seulement frappées; dix-fept matrices d'Arménien justifiées :

Papier da , fecrétariat de la ; Bibliothèque du Roi. vingt-neuf matrices, même langue, seulement frappées; « plus, sept matrices d'accens Arabes, justifiées. Je lui « prêtai mon alphabet des langues, imprimé par le « fieur Vitré, & dédié à mon frère aîné; plus, le « Testament de Mahomet, en Arabe, où le sieur Vitré « reconnoît que ces Caractères venoient de mon père, « Il m'avoit promis de rendre ces deux livres que je « n'ai pu avoir, prétextant la confusion où étoient les « livres, à cause de son déménagement au sortir de la « Bibliothèque du Roi. C'est une vérité que j'atteste, & « que je n'ai rien reçu de lui que des promesses d'offices « auprès de Messieurs les directeurs de cette Biblio- « thèque royale, sans en avoir oui parler du depuis jusqu'à « présent. Fait à Paris, le 15 de septembre 1692. «

Signé le Jay, ancien doyen de Vézelay ».

D'après cet exposé, on voit que les poinçons que M. le Jay avoit fait graver, souffrirent également des difficultés avant d'être remis dans un lieu où ils devoient être conservés avec soin, c'est-à-dire, à l'Imprimerie royale. Ainsi Vitré n'eut pas, comme on le dit, la malice de les avoir détruits. Il a pu remettre à la fonte, des Caractères qui étoient usés ; je vais encore plus loin, il ne paroît pas même qu'il ait fait fondre ceux de ces Caractères qui étoient encore en état de servir, puisqu'après sa mort, arrivée en Histoire de 1674 (a), Pierre le Petit imprima en 1679, un page 242. petit ouvrage en Arabe, avec ces mêmes Caractères, & il n'est pas vraisemblable que les poinçons & les matrices dépofés alors à la Bibliothèque du Roi, lui aient été communiqués pour en faire une fonte. Pierre le

⁽a) Au mois de juillet, & fut enterré à Saint-Severin, où il avoit fait quelques fondations. F ij

Petit se sera servi de ceux de Vitré qui existoient encore, & qui insensiblement se sont perdus, ou auront été remis à la fonte; il en existe même encore

quelques-uns à l'Imprimerie royale.

Cette lettre de M. l'abbé le Jay demande cependant quelques réflexions. Il y parle d'abord de trentequatre poinçons Samaritains avec leurs matrices qu'il remit à M. Thevenot à la Bibliothèque du Roi. Ces poinçons & leurs matrices ont servi à fondre les Caractères Samaritains avec lesquels on a imprimé les textes Samaritains de la Polyglotte; ils font beaux, & font les premiers & les feuls de cette espèce qui aient été faits à Paris. En général, c'est un Caractère fort rare dans toute l'Europe, parce que rarement on y imprime du Samaritain, langue dans laquelle nous n'avons que le Pentateuque. Nous les devons donc à M. le Jay; mais en lui rendant cette justice, nous regrettons de ce qu'on n'a pu les trouver jusqu'à présent, quoiqu'ils aient dû être portés à l'Imprimerie royale avec ses autres qu'on y a remis dans le même temps.

Quant aux Caractères Syriens & Arméniens dont il est fait mention dans la lettre, j'ai été long-temps embarrassé à leur sujet; dans le procès-verbal du Clergé, il est dit que Vitré acquit par ordre du Roi, les poinçons Turcs, Arabes, Persans, Syriens & Arméniens, qui étoient dans la succession de M. de Breves. De plus, ces Caractères Syriens & Arméniens se trouvent imprimés avec les Caractères Arabes, sur des seuilles cotées, qui ont servi autresois d'état, par layette; ils ont donc suivi le sort des Caractères Arabes, & je les ai retrouvés avec eux à l'Imprimerie royale, mais dans un plus grand nombre que celui

qui est indiqué dans la lettre. Les Syriens sont donc de M. de Breves, c'est ce qu'on ne peut contester. A l'égard de l'Arménien, M. l'abbé le Jay ne remit que des matrices, ainsi il n'en avoit pas les poinçons, qui sont du Roi Louis XIII, comme je l'ai dit plus haut. Il semble qu'on cherchoit alors à faire oublier tout ce que M. de Breves avoit fait pour l'imprimerie Orientale. Vitré, dans la préface du Testament de Mahomet, s'exprime obscurément, & paroît vouloir flatter M. le Jay, lorsqu'il dit : Cum liberalitate eximià generosi illius viri D. le Jay, typographeium jam habeam Arabicis, Samaritanis aliisque id genus Caracteribus elegantissimis instructum, & c. Cependant dans le Pseautier Syriaque imprimé à Paris, en 1625, il n'est fait aucune mention de M. le Jay; de plus, comme je viens de le dire, il existe à l'Imprimerie royale un plus grand nombre de poinçons Syriens. Peut-être M. le Jay a-t-il fait regraver des poinçons, ou qui étoient perdus, ou qui ont été cassés, autrement ce seroit un autre corps de Caractères Syriens que nous n'avons plus, ou bien ce sont des poinçons qu'il auroit empruntés plus anciennement pour frapper des matrices qui pouvoient manquer alors. Il est incontestable qu'il a fait graver les poinçons & frapper les matrices des Caractères Samaritains qu'on ne retrouve point ; il aura fait également frapper des matrices Arméniennes & quelques matrices d'accens Arabes: ces réparations, & probablement les fontes de tous ces Caractères Orientaux, pour son édition de la Bible, auront servi de prétexte à Vitré, pour s'exprimer comme il le fait, sur-tout parlant à un fils dont il vouloit louer le père, & qui méritoit véritablement des éloges; mais il est constant que M. le Jay n'a point fait graver les

beaux Caractères Arabes & Syriens de sa Polyglotte, ils sont de M. de Breves.

Parmi ces alphabets imprimés par Vitré, je vois un Caractère Rabinique que j'aurois desiré retrouver à l'Imprimerie royale, ce qui avec le Samaritain auroit complété les Caractères Orientaux; mais il n'est fait mention nulle part de ce Rabinique qui, sans doute, appartenoit à Vitré, & faisoit partie de son imprimerie. J'ignore s'ils existent encore à Paris, & ce seroit une acquisition digne de l'Imprimerie royale. Les Étrangers ont imprimé de l'Éthiopien & du Cophte; mais je ne crois pas qu'il y en ait un seul Caractère à Paris.

Le Caractère Hébreu de la Polyglotte de le Jay est beau; on sait que le Caractère Chaldéen est le même que l'Hébreu. Nous avons vu plus haut Wolf assurer que les François avoient surpassé toutes les autres nations à cet égard, comme ils les ont surpassées dans les autres Caractères Orientaux.

Wolf, Bib. Rab. p. 941 & Juiv.

La typographie en langue Hébraïque remonte beaucoup plus haut que celle de l'Arabe, & se rapproche
des temps de l'invention de notre imprimerie. Dès
l'an 1475, on avoit commencé à imprimer de l'Hébreu; mais ce ne sut qu'en 1480, que des Juiss de
Soncino, petite ville du duché de Milan, se livrèrent
à cet art. Le rabin Josué & le rabin Moses, fils de
Rabbi Israël Nathan de Soncino, firent imprimer
plusieurs livres Hébreux; d'autres Juiss imitèrent leur
exemple dans plusieurs villes d'Italie. Bomberg sut le
premier des Chrétiens qui imprima de l'Hébreu, &
Venise acquit une certaine célébrité dans ce genre,
par la multitude des ouvrages qu'on y publia. Rabbi
Gerson porta cet art à Constantinople, & y imprima,

jusqu'en 1530, plusieurs livres Hébreux. D'autres Juifs établirent aussi des imprimeries Hébraïques à Thessalonique & en dissérentes villes de l'empire Ottoman. Ce fut sans doute à cette occasion, que Bajazet II, en 1580, défendit, comme je l'ai déja dit, sous peine de la vie, qu'on imprimât des livres

Arabes (a).

A Paris, Guillaume Postel est le premier qui ait fait imprimer de l'Hébreu, ensuite Robert Etienne, en 1550, se distingua dans ce genre, par la beauté de ses Caractères. On a écrit que François I.er avoit contribué à la gravure de ces Caractères; mais outre que Robert Étienne, dans son alphabetum Hebraïcum, publié en 1550, n'en dit rien, & ne les appelle pas, Caracteres regii, comme les Grecs de Garamont, c'est qu'ils auroient été remis, ainsi que ces derniers, à la Chambre des Comptes.

Depuis l'établissement de l'Imprimerie royale, le Roi y a fait imprimer, en 1697, le Glossaire du P. Thomassin; mais je vois par des états, qu'on n'avoit que quelques fontes, & non des poinçons. Il est d'usage dans cette imprimerie, d'y conserver les poinçons & les matrices des Caractères qu'on y emploie; il y a un graveur & des ouvriers chargés de faire les fontes; par ce moyen, les poinçons & les matrices n'en fortent point, & ne doivent jamais en fortir. Secrétariat de En 1722, comme il ne s'y trouvoit ni poinçons ni du Roi. matrices pour l'Hébreu, M. le duc d'Orléans, régent,

M. Fourmont, 1.79 5 96.

⁽a) Les Juifs qui ont vécu parmi les Musulmans, & qui ont écrit en langue Arabe, ont quelquefois employé à cet usage les Caractères Hébreux. Pocock a publié à Oxford, en 1655, un ouvrage de Maimonide, intitulé Porta Mosis, qui est en Caractères Hébreux, mais en langue Arabe.

ordonna qu'on en fît. M. l'abbé Bignon fut chargé de ces ordres, & M. Fourmont l'aîné, très-versé dans la connoissance des langues Orientales, dirigea le graveur, nommé Villeneuve. La belle bible d'Athias servit de modèle, & on fit quatre corps d'Hébreux, un gros, un moins gros, un troisième plus petit, & enfin un quatrième pour les notes, ce qui formoit une fuite nombreuse de poinçons avec autant de matrices; on y joignit dix moules: le tout fut remis, en 1729, à M. Anisson, suivant le récépissé qui existe à la Bibliothèque du Roi. On a retrouvé les matrices de ces poinçons en bon état, d'où je conclus que les poinçons devoient également y avoir été dépofés. L'activité & le zèle que M. Anisson met dans ces recherches, donnent lieu d'espérer qu'on les retrouvera également, Ces Caractères qui n'ont jamais servi, ont été faits pour imprimer quelques ouvrages de M. Fourmont, sur l'Ecriture sainte. J'ai rangé toutes ces matrices dans l'ordre qui leur convenoit, selon les quatre corps de lettres qu'elles présentent. Si je parle ici de ces pertes, c'est que je ne dois pas taire tout ce que nos Rois ont fait en différens temps pour le progrès des Lettres, ni laisser les Savans dans la persuasion que les langues Orientales ont été tellement négligées parmi nous, que nous ne pourrions rien imprimer en ce genre. On voit par ces détails, que nous avons été très-riches, que nous le fommes encore, & que le Gouvernement a toujours protégé ce genre de littérature.

Revenons aux Caractères Orientaux de M. de Breves, après la mort duquel ils ont occasionné tant de débats. La société typographique de Paris, depuis l'impression de la Polyglotte, n'exerça plus le privilége

utile

utile dont elle étoit pourvue, je veux dire qu'elle n'imprima plus de livres Orientaux, au moins je n'en connois aucun : ce ne fut point elle qui donna, en 1651, le Chronicon Orientale d'Abraham Ekkellensis, dans lequel on fit usage des Caractères Arabes pour quelques mots; mais on croiroit, par la manière dont ces Caractères de M. de Breves sont imprimés, revoir ceux que Postel a fait graver sous François I.er Ils font comme jetés au hasard par un ouvrier qui n'en avoit aucune connoissance, & qui n'étoit point en état de s'en servir. En 1679, & alors le privilége de la fociété typographique étoit expiré, Pierre le Petit, imprimeur du Roi, publia un petit volume tout Arabe, qui contient les sept pseaumes de la pénitence avec des prières pour tous les jours du mois; & il ne dit pas que c'est de l'imprimerie du Clergé de France, comme l'affemblée de 1656 avoit décidé qu'on le mettroit sur tous les livres de cette espèce. Les Caractères sont les mêmes que ceux de M. de Breves dont Vitré se servoit; mais ce ne sont plus les mêmes ouvriers habiles à composer de l'Arabe : cependant il n'est pas mal imprimé, seulement on y aperçoit quelques liaisons mal employées. Enfin je trouve pour la dernière fois ces Caractères de M. de Breves, dans un ouvrage qui n'a point paru, & dont le fort est assez singulier, puisqu'il existe par parties dans le public sans qu'on le connoisse. Il contient des tables généalogiques des Princes de l'Orient, imprimées seulement en Arabe. Ces tables sont dispersées dans différens exemplaires du recueil de Voyages, que Thevenot a publié, en deux volumes in-folio; Paris, 1696, sur le dos ou revers des cartes géographiques qui sont dans cet

ouvrage. Il y a apparence que quand on a imprimé ce Recueil qui n'a paru qu'après la mort de Thevenot, on aura trouvé dans sa bibliothèque ces cartes généalogiques en grandes feuilles seulement imprimées d'un côté; ignorant l'usage qu'il vouloit en faire, on les aura prises par économie, pour imprimer sur le côté blanc les cartes géographiques du Recueil; & comme il n'y est question nulle part de ces généalogies, on les a jugées inutiles. Cependant il y a dans le Recueil de Thevenot un abrégé de l'hiftoire Orientale de Mirkhond, auteur Persan, & peut-être avoit-il dessein d'y joindre ces généalogies; à présent elles sont dispersées dans différens exemplaires du recueil, mais j'ignore si elles sont complètes. Dans mon exemplaire de Thevenot, j'y vois une suite qui concerne les princes Seljoucides, dont en effet Mirkhond parle dans l'extrait que Thevenot en fait. C'est tout ce que je puis dire de cet ouvrage qui auroit été utile sans cette imprudente économie.

La typographie Orientale étoit dans un état plus florissant chez les étrangers, ce qui fait voir que les craintes du Clergé, au sujet des éditions des livres de l'Écriture sainte, étoient mal fondées. Ces éditions, à la vérité, sont moins belles que celles qu'on auroit pu faire avec les Caractères de M. de Breves; mais elles existent toujours, & en même-temps on a publié

plufieurs autres ouvrages utiles aux lettres.

Golius, outre son dictionnaire, dont j'ai parlé plus haut, donna en 1656 une nouvelle édition in-4.° de la grammaire d'Erpenius, à laquelle il joignit les proverbes de Lokman & d'autres textes Arabes, avec la traduction & des notes destinées à l'usage de ceux qui veulent étudier cette langue. En 1669, il publia le

texte Arabe & la traduction Latine qu'il avoit faite du traité d'astronomie d'Alpherghani, ou, comme nous disons, Alfragan, qu'il accompagna de notes savantes, relatives à la géographie: ce livre qui est très-recherché est devenu rare.

En 1654, Gentius fit imprimer à Amsterdam le texte Persan du Gulistan, ouvrage du poëte Sadi, célèbre dans la Perse. Ce texte est accompagné d'une

traduction Latine.

En Angleterre où l'on se distinguoit également dans ce genre de littérature, Welochus publia en 1657, à Londres, le nouveau Testament en Persan & en Latin. En 1663, le savant Pocock sit imprimer à Oxford le texte Arabe & la traduction latine de l'histoire universelle d'Aboulfaradge en deux volumes in-4.º, l'un pour le texte & l'autre pour la traduction. Il rassembla aussi divers textes d'auteurs Arabes, dont il forma un volume in-4.°, sous le titre de Specimen historiae Arabum, en 1650. On a encore imprimé en Angleterre les Annales d'Eutychius, patriarche d'Alexandrie, en Arabe & en Latin; & en 1661 Vansseb publia à Londres un dictionnaire & une grammaire de la langue Ethiopienne de Ludolphe. C'étoit une nouvelle branche de la littérature Orientale, qui auroit pu être cultivée en France, si l'on eût suivi les intentions de Louis XIII, puisque ce Prince avoit ordonné de faire des poinçons des Caractères Ethiopiens. Dans la fuite on a imprimé en Angleterre l'histoire d'Arménie par Moyse de Khorène, en Arménien & en Latin. Mais abrégeons cette trop longue énumération que l'on pourroit étendre davantage : c'est un travail que je laisse aux soins de ceux qui voudroient donner une histoire complète de la littérature Orientale. Ce que j'en dis ici suffit pour s'en former une idée, & mon dessein n'a été que de faire connoître notre typographie en ce genre, & l'état de l'Imprimerie royale, relativement aux Caractères Orientaux; seulement pour rendre ce morceau plus utile, j'ai cru devoir indiquer quelquesois ce qui s'est fait à cet égard dans les imprimeries étrangères, parce que la connoissance de ces livres est nécessaire à ceux qui se

livrent à l'étude des langues.

Si, après l'Italie, nous avons donné l'exemple aux autres nations de l'Europe dans ce genre de littérature & de typographie, il faut avouer que celles-ci ont persisté plus long-temps que nous à les cultiver. Ce n'est pas qu'en France il n'y ait toujours eu quelques gens habiles dans les langues Orientales; mais ils manquoient alors d'encouragemens. Vattier, dont j'ai parlé plusieurs fois, annonce une nouvelle traduction des ouvrages d'Avicène, d'après le texte Arabe qui avoit été imprimé à Rome : elle est, dit-il, quasi toute prête des maintenant à voir le jour ; c'est, ajoute-t-il, un ouvrage que les véritables médecins desirent voir fait il y a long-temps, & que personne n'a encore jusqu'à présent, ou peu ou osé leur présenter. Vattier étoit médecin, & par conséquent bien en état d'entendre le texte & la matière qui y est traitée. Cet ouvrage n'a point été imprimé & s'est perdu.

Préf. de la rraduction de l'Histoire des Khal. p. 29.

Les Savans François ne négligèrent point l'étude des langues Orientales, mais ils paroissent avoir préséré alors de donner des traductions qui mettoient tout le monde en état de connoître les Orientaux, aux occupations satigantes d'un éditeur de textes qui n'étoient utiles qu'à un plus petit nombre de personnes: peut-être aussi trouvèrent-ils des difficultés pour l'impression de pareils textes, soit de la part des ouvriers, soit par

rapport aux Caractères qui n'étoient plus entre les mains des Imprimeurs. On avoit des grammaires, des dictionnaires, & plusieurs textes d'auteurs, plus ou moins difficiles à entendre, & qui étoient conséquemment à la portée de ceux qui ne faisoient que commencer & de ceux qui étoient plus avancés dans l'étude de ces langues; ainsi en France on se livra aux traductions, & comme la typographie suit l'état des Lettres, on n'imprima plus en Caractères Orientaux, ce qui dut contribuer à faire oublier, en quelque sorte, dans le

public, ces beaux Caractères de M. de Breves.

M. d'Herbelot qui, sans avoir voyagé dans le Levant, avoit lû une quantité prodigieuse de manuscrits Arabes, Persans & Turcs, en avoit fait des extraits considérables, d'après lesquels il a formé sa Bibliothèque Orientale imprimée à Paris en 1697, en un volume in-folio. Il y donne la connoissance de tout ce qui concerne les diverses nations Musulmanes en Asie, en Afrique & en Espagne, leur histoire & leurs traditions fabuleuses, leur religion & leurs sectes, leurs différens gouvernemens, les loix, les coutumes, les mœurs, les sciences, les arts, l'histoire des grands hommes dans tous les genres, & indique les meilleurs ouvrages qu'ils ont composés. On n'avoit point encore fur l'Orient un ouvrage aussi étendu, & puisé dans les sources. M. d'Herbelot est mort avant que l'impression en sût achevée, & ce sut M. Galand qui continua l'édition; il favoit aussi les langues Orientales, & il convient que cet ouvrage tient lieu de tous ceux des livres Orientaux écrits en Arabe, en Persan & en Turc qui ont été lûs par M. d'Herbelot: en effet, il nous paroît supérieur à tout ce qui a été fait en ce genre, malgré le jugement peu favorable que M. Pétis Genghiskhan.

Préface de

de la Croix en porte. Est-ce un reste de cette prévention qui régnoit auparavant contre les Musulmans, qui fut cause que ce bel ouvrage n'eut pas en France l'accueil qu'il méritoit! On le négligea, & les étrangers qui en reconnurent avant nous le mérite, en enlevèrent le plus qu'ils purent d'exemplaires, de sorte que lorsque nous revînmes de notre erreur, à peine en trouva-t-on quelques-uns, & il est devenu cher. On auroit pu en plusieurs endroits, employer des Caractères Orientaux, mais l'imprimerie, en ce genre, étoit tombée à Paris. Dans ces dernières années on l'a réimprimé ici & en Hollande, mais moins exactement que la première édition. M. d'Herbelot avoit aussi composé un dictionnaire Turc & Persan plus ample que celui de Meninski, imprimé en Allemagne. Cet ouvrage manuscrit en trois volumes in-folio, est resté dans sa famille, & on ignore s'il existe encore : c'est ainsi que nous avons perdu plusieurs ouvrages utiles.

M. Pétis de la Croix qui mourut en 1695, & qui est le premier des Interprètes François que le Roi a établis pour les affaires & le commerce du Levant, car auparavant on n'employoit que des gens du pays, M. de la Croix, dis-je, composa une histoire de Genghizkhan d'après les écrivains Orientaux. Il avoit fait aussi un dictionnaire François-turc & un autre Turc-françois, qui n'ont point paru, & ce sut son fils, qui lui succéda dans ses places, qui publia la vie de Genghizkhan en 1710, & qui lui-même traduisit du Persan l'histoire de Tamerlan en quatre volumes in-12, aussi imprimée à Paris; elle a été composée par Scherseddin, & elle est dissérente de celle qui a été traduite par Vattier, d'après Arabschah. La première ne renserme que des éloges du conquérant; la seconde n'est qu'une satyre

éloquente. Je ne dois point oublier dans cette énumération, l'abbé Renaudot qui a donné une histoire des Patriarches d'Alexandrie, puisée dans les manuscrits Orientaux; traduit les relations de deux voyageurs Arabes, & fait plusieurs autres ouvrages utiles & estimés.

L'établissement des Interprètes nationaux en a fait naître un autre dans la suite, c'est celui des enfans de langue, élevés à Paris pour être envoyés dans le Levant. Dans les commencemens de cet établissement, le Ministre avoit exigé que lorsqu'ils étoient arrivés à Constantinople où ils se perfectionnoient dans les Langues, ils envoyassent diverses traductions d'auteurs Orientaux, ce qu'ils ont exécuté; mais ces traductions qui devoient naturellement être imprimées, & contribuer à nous instruire de la littérature Orientale, sont restées manuscrites à la Bibliothèque du Roi, & connues de peu de personnes : on pourroit en former

On voit par cet exposé, que depuis Louis XIII nous n'avons point négligé la littérature Orientale;

nous avons traduit beaucoup de livres Orientaux, & nous avons furpaffé les autres nations à cet égard; plusieurs de ces traductions ont été imprimées, d'autres font restées manuscrites, & quelques-unes se sont perdues faute d'avoir été données au public : telles sont la traduction d'Avicène par Vattier; celle de l'Alcoran par M. Galand, & plusieurs autres que nous ne connoissons plus. On étoit cependant curieux d'acquérir de nouvelles connoissances sur les peuples de l'Orient. Louis XIV y avoit envoyé des Savans habiles pour rassembler des manuscrits, & des missionnaires instruits, capables de remplir ses vues à cet

égard; ce qui a produit de nouvelles branches de littérature jusqu'alors inconnues, & en particulier la littérature Chinoise. Les missionnaires composèrent pour l'Europe divers ouvrages dont plusieurs n'ont point été imprimés; c'est au P. de Mailla que nous devons l'histoire de la Chine, qui enfin vient d'être publiée : il seroit trop long de citer ici tous les ouvrages de cette espèce. En général plusieurs des missionnaires ont cherché à se rendre utiles; mais communément nous n'avons imprimé que leurs relations, & il existe encore un grand nombre de leurs ouvrages. La Bibliothèque du Roi renferme des grammaires & des dictionnaires de différentes langues de l'Inde. Il doit s'en trouver beaucoup à Rome, où l'on a imprimé en 1632, une grammaire & un dictionnaire de la langue Japonoise; en 1651, un dictionnaire Tunquinois; en 1762, une grammaire Thibétane; long-temps auparavant, un dictionnaire de la même langue, & depuis, plusieurs morceaux sur les langues Indiennes; tous livres élémentaires sans lesquels nous ne pouvons parvenir à la connoissance de l'histoire, des sciences & des arts des peuples Orientaux. Que de trésors sur l'histoire, la géographie, &c. sont encore renfermés dans la bibliothèque de la Propagande, où ils paroissent condamnés à un éternel oubli, parce qu'on n'imprime que ce qui concerne les grammaires & les dictionnaires! Un catalogue qui présenteroit tous les ouvrages des missionnaires, tant imprimés que manuscrits, feroit un recueil curieux & bien propre à changer nos idées sur les missions. Les Danois qui ont senti leur utilité, en ont établi dans l'Inde & y ont formé une imprimerie, par le moyen de laquelle ils ont publié plusieurs ouvrages en langue Malabare; mais

mais ces livres qui restent dans le pays sont très-rares en Europe. Nous devons cependant aux Danois une grammaire de cette langue, & une suite de mémoires qui sont très-curieux. Lorsque nous avons commencé en Europe à nous livrer à l'étude des langues Orientales, nous avons débuté par des ouvrages de cette espèce qui sont absolument nécessaires, quoique peu agréables; plus instruits, nous avons traduit des livres Orientaux.

L'Imprimerie royale, à laquelle Louis XIV avoit donné en 1691, une nouvelle forme, & où l'on avoit dépofé les feuls Caractères Orientaux qui exiftaffent à Paris; j'entends ici les poinçons & les matrices de M. de Breves, car on a pu, pendant un temps, trouver dans quelqu'imprimerie, des Caractères en plomb, reste de ceux qui avoient existé auparavant, qui s'usent & se détruisent par l'usage; l'Imprimerie royale, dis-je, fut long-temps occupée du magnifique recueil des historiens de la Byzantine, en Grec & en Latin avec des notes, ouvrage immense ordonné par Louis XIV (a). On ne penía pas alors à donner des éditions Arabes, & insensiblement dans le Public, & même parmi les Savans qui auroient desiré d'imprimer quelques passages en Arabe, on ignora ce que ces Caractères étoient devenus, & on crut qu'ils étoient perdus. Jamais cependant les Ministres ne les oublièrent, & je vois que de temps en temps ils ont donné des ordres pour en faire l'examen & les mettre en état de servir. Mais leurs bonnes intentions & les différentes opérations qu'ils ont faites, concentrées dans l'intérieur de l'administration, n'ont point été connues;

⁽a) Le 1.er volume parut en 1648.

ce qui a contribué de plus en plus à faire ignorer l'existence de ces Caractères. Il est donc nécessaire de nous étendre sur ce sujet dans ce Mémoire, asin de faire voir que le Gouvernement n'a jamais perdu de

vue cette précieuse collection.

Il paroît qu'en 1697, on en fit un état, imprimé sur vingt-une pages in-folio, si l'on peut appeler état un recueil de Caractères placés au hasard, sans ordre, mêlés les uns avec les autres, répétés jusqu'à trois & quatre sois, & même plus, à des distances sort éloignées, ce qui paroît former un nombre considérable qui se réduit à environ la moitié. Dans cette abondance apparente, cet état ne présente pas même tous les poinçons qu'on avoit alors, puisque dans le gros Arabe seul j'en ai retrouvé un grand nombre qu'on n'y voit point. Cependant il y en a quelques-uns dans cet état, que nous n'avons plus, & c'est en cela qu'il m'a été de quelqu'utilité. Cet état existe à l'Imprimerie royale.

Dans la suite, les Ministres ont souvent sait mention des Caractères Orientaux dans différens ordres, dont les originaux sont conservés au Dépôt de la maison du Roi; j'y ai même trouvé deux états sommaires du nombre de tous les poinçons de cette espèce; l'un, du 14 mai 1714, fait sous les yeux de M. l'abbé Bignon (a); l'autre sait en 1725 par M. de Fonce-

(a) Il y avoit alors: Gros Arabe329 poinçons. Moyen & petit889	Total 1218.
Syrien	,
Dans une autre boîte 61	Total 108.
Perfan 444.	

magne. On y remarque quelque différence avec le précédent (a); & on observe qu'on croit qu'il y a erreur dans le premier pour les Caractères Arméniens. En général ces états n'ont pas été faits exactement : Vitré atteste qu'il y avoit plus de deux mille poinçons; j'en trouve à présent dix - neuf cents vingt, ce qui diffère peu du nombre de Vitré; mais on a perdu un grand nombre de matrices, puisque toutes avoient été frappées pour l'impression des différens ouvrages publiés à Paris. Dans le temps qu'on étoit occupé à transporter tous ces poinçons & leurs matrices à l'Imprimerie royale, un ouvrier déroba une quantité de matrices dont on ignore le nombre, & on ne s'aperçut pas sur le champ de ce vol : il y a apparence qu'elles auront été vendues comme vieux cuivre, parce qu'elles ne formoient pas de suites complètes; autrement ces Caractères, faciles à reconnoître par leur forme, auroient depuis le temps reparu dans quelqu'imprimerie; au reste, il est facile de remédier à cette perte avec les poinçons que l'on possède.

M. de la Croix, professeur royal en Arabe, qui avoit voyagé dans le Levant, & qui est mort en 1713, paroissoit plus propre que tout autre à faire un

(a) Gros Arabe 329)	
(a) Gros Arabe329 Moyen Arabe426 Total	,1265
Petit Arabe	
Matrices 560.	
Syrien	
Matrices 61.	
Arménien 46.	
Matrices justifiées 48.	
Persan	
	H 11

examen de tous ces Caractères, & il en avoit été chargé avant l'époque de l'état dont je viens de parler, celui de 1697; mais n'ayant, en général, aucune idée de la typographie, il ne réfléchit pas affez, comme je le vois par son travail, sur la nature & la marche de l'écriture Arabe. Il trouva des poinçons de plusieurs lettres liées ensemble en plus ou moindre nombre, & il en conclut que ces liaisons devoient avoir lieu également pour toutes les lettres. Il n'a pas senti que plusieurs de ces combinaisons pouvoient être même contraires à l'analogie de la langue, & n'a pas considéré que, si l'on compte dans cette langue vingt-huit lettres, il n'y a proprement que seize figures que l'on multiplie par le moyen des points qui servent à les distinguer. D'après ces fausses idées, il a supposé, pour toutes les lettres, les mêmes liaisons & les mêmes combinaisons, & en a présenté le rapport le plus extravagant que l'on puisse faire. Afin de compléter tous ces Caractères, M. de la Croix exige plus de trois cents mille poinçons pour un seul corps d'Arabe, & il y en a trois corps. Le Ministre, d'après un pareil examen, a dû regarder ces Caractères comme un reste incomplet qui méritoit peu d'attention, puisque, pour le compléter, il auroit fallu dépenser des sommes prodigieuses; d'ailleurs, de quel emplacement n'auroit-on pas eu besoin pour placer les settres en plomb que l'on fond ordinairement en grande quantité, & pour les mettre sous la main de l'ouvrier: ce prodigieux nombre de lettres surpasseroit celui des mots d'une langue. Cet examen n'étoit donc propre qu'à faire abandonner & négliger les poinçons qui nous restoient, mais heureusement les Ministres n'ont pas adopté les calculs de M. de la Croix; & en effet,

fans cette multitude de Caractères, & avec ceux que nous avons, auxquels il en manque peu, nous pouvons imprimer des livres entiers. Donnons ici une

légère idée de ces Caractères.

Ceux qui, sous M. de Breves, ont présidé à la confection de tous ces poinçons, après avoir fait un choix des plus beaux manuscrits, après avoir examiné le génie de la langue Arabe & son système d'écriture, ont su, par deux procédés abfolument contraires dans ces trois corps, ménager le nombre des combinaisons. Dans le gros & le moyen corps, ils ont souvent supprimé de la figure de la lettre tous les points distinctifs, ce qui réduisoit ces lettres à environ seize figures, qui peuvent se multiplier par les points faits séparément & qu'on ajoute à volonté à chaque figure. Par exemple, on a fait un feul poinçon pour & & trois autres poinçons représentant , le premier ajouté ainsi à la figure i est N, rest B; les deux points ; est T, rest I; les trois points a est TS. Ces mêmes points appliqués ainsi séparément à une quantité d'autres figures, diminuent considérablement le nombre des poinçons : l'écriture Arabe permet que les points soient ainsi détachés. Mais dans le petit Caractère où les lignes étant plus ferrées, il feroit difficile d'ajouter cette ligne de points intermédiaires, on a mis fur un même poinçon formé de plusieurs lettres, tous les points dont chaque lettre étoit susceptible; & pour la composition ou impression d'un mot, on enlève sur le plomb les points qui sont inutiles au mot qu'on veut imprimer, comme nous enleverions d'un é accentué l'accent pour en faire un e simple. Cette méthode d'avoir mis sur une même figure très-petite, tous les points dont elle peut être susceptible, réduit

les poinçons à un plus petit nombre, & par-là un

seul peut tenir lieu de beaucoup d'autres.

M. de la Croix qui n'a rien compris à ces poincons chargés de tant de points, pense qu'il faudroit supprimer tous ces points; c'est ce dont on doit bien se donner de garde. J'avoue que j'ai été d'abord embarrassé, mais l'examen & le rapprochement que j'en ai fait avec les poinçons du gros & du moyen Arabe qui présentent la même composition, mais sans aucuns points, & auxquels on les ajoute à volonté, m'ont fait connoître que ceux-ci, chargés d'une multitude de points qui, pris tels qu'ils sont, ne forment aucun mot ni aucune syllabe de la langue Arabe, n'étoient faits que pour qu'une partie de ces points fût, sur le plomb seulement, supprimée à volonté. Ces Caractères de plomb ainsi dégagés de certains points ne sont pas perdus, puisqu'ils forment un mot ou une syllabe qui est véritablement de la langue, & qu'ils peuvent servir dans mille autres occasions. Dans le gros & le moyen Caractère, il y a quelques lettres où les points sont dans l'intérieur : alors on a gravé un poinçon exprès. Il y a encore un procédé que j'ai eu quelque peine à découvrir : en comparant le pseautier de M. de Breves avec les poinçons, j'en voyois de deux espèces pour une même lettre, c'est àdire une lettre avec liaison, & la même sans liaison; je foupçonnai que ce ne devoit être que le même poinçon dont on varioit ainsi la figure à la fonte de la lettre, ce que le fondeur de l'Imprimerie royale m'assura pouvoir exécuter. Ce procédé qu'on a dû employer autrefois, fournit un tiers de lettres dont les poinçons paroissoient manquer. Quoique je n'entre pas ici dans les détails qui concernent les opérations

de la fonte, j'ai cru devoir dire un mot d'un procédé qui sert à multiplier les lettres sans un nouveau

poinçon.

C'est ainsi que, par une sage économie, on a cherché les moyens de réduire au plus petit nombre possible les poinçons, en conservant l'élégance & la beauté de l'écriture. On a mis dans tout ce travail beaucoup d'art; on a fait des liaisons qui se rassemblant aisément, peuvent avec une même figure, former, par le moyen des points, une infinité de lettres différentes. Dans le gros Arabe, il y en a quelques-unes, comme le kiaf, pour lesquelles on a fait différens poinçons, les uns de la lettre entière, d'autres de ses différentes parties, afin de faciliter à l'ouvrier l'emploi de cette lettre pour donner dans certaines circonstances, plus d'élégance à sa composition, imitant à cet égard un habile écrivain qui prend certaines libertés dans les contours des lettres: aussi un compositeur qui, comme dans les imprimeries étrangères, est accoutumé à mettre un Caractère après un autre, sans liaisons, seroit arrêté ici à chaque pas, & ne pourroit profiter de tout le parti que lui offrent ces Caractères, avec lesquels on peut varier une composition; ils exigent beaucoup de réflexion dans le travail, & le Compositeur doit en connoître tout le système pour les employer, car les lettres simples ne suffisent pas, & il faut y joindre les composées. Ces poinçons ont été faits par des hommes qui ont tout examiné, qui ont cherché à joindre le nécessaire à l'agréable, la richesse & l'abondance, à l'économie; en quoi ils diffèrent de tous ceux des autres imprimeries de l'Europe, dans lesquelles cent vingt ou cent trente

64

poinçons suffisent; ils en diffèrent encore par l'élégance des formes, & par leur ressemblance avec les beaux manuscrits. Tel est le jugement que je puis en porter sans crainte de me tromper; mais les connoisfeurs dans l'art de la gravure, y admireront l'habileté de l'ouvrier qui les a faits, la belle coupe des lettres dans les gros Caractères, la finesse & la délicatesse des traits dans les petits; & les regarderont comme un ouvrage précieux qui a dû coûter des fommes d'autant plus considérables, que ces poinçons, pour la plus grande partie, sont formés de trois, de quatre, de cinq lettres, & quelques-uns même de six & de sept : par-là un seul poinçon équivaut à plusieurs lettres. Heureusement, malgré l'abandon dans lequel ils ont été depuis si long-temps, ils sont bien confervés.

Catalogue de fes ouvrages, page 79.

En 1720 ou environ, M. Fourmont l'aîné, dont je me ferai toujours gloire d'avoir été le disciple & l'élève, eut ordre de visiter tout ce qui restoit de Caractères Orientaux dans l'Imprimerie royale & chez la veuve Grandjean, graveur de cette Imprimerie. Il n'en dit pas davantage, mais je vois, par des états qui font au Dépôt de la maison du Roi, & à la Bibliothèque du Roi, qu'on avoit alors le projet de faire une fonte de Caractères Arabes, pour parvenir à l'impression de quelques livres. Par un de ces états, on désigne le nombre des Caractères à fondre, mais on a jugé qu'il étoit porté trop haut. Il semble que tous ceux qui ont examiné ces Caractères se sont toujours écartés d'une sage économie, ce qui a fait échouer les bonnes intentions des ministres. Ce projet n'a pas eu lieu: on y propose aussi de graver environ onze poinçons avec leurs matrices; & dans les états de Villeneuve,

65

qui grava les poinçons Hébreux, on en trouve en effet quelques-uns d'Arabe qu'il a faits; mais on distingue aisément ces poinçons d'avec ceux de M. de Breves, qui sont beaucoup plus élégans : comme on n'en avoit pas étudié le système, on n'a pas fait ces derniers sur le même plan, & ils semblent n'appartenir ni au gros ni au moyen corps. Ainsi le Gouvernement a toujours tenté de mettre ces Caractères en état de servir; mais depuis cette époque, comme l'étude des langues Orientales a été moins cultivée, on les a en quelque saçon perdus de vue, & nous devons leur renaissance au desir que Sa Majesté a eu de saire connoître & de rendre plus utiles tous les manuscrits

de sa Bibliothèque.

Chargé par M. le Baron de Breteiil d'examiner tous ces Caractères, qui l'avoient été auparavant affez infructueusement par plusieurs Savans distingués, je m'y suis livré tout entier. M. Anisson (c'est lui que je cite toujours dans ce Mémoire, parce que la première fois que j'allai à l'Imprimerie royale, M. du Perron son père le chargea de me donner tous les éclaircissemens nécesfaires) M. Anisson, dis-je, me communiqua d'abord des empreintes des poinçons, mais cela ne me suffisant pas, il me remit tous les poinçons que j'examinai plus à loifir. J'en étudiai la composition, & l'art qu'on a employé pour les simplifier. Comme les corps de ces différens Caractères, & les langues même, étoient presque mêlés, je commençai par les distinguer; ensuite je rangeai les poinçons de chaque langue & de chaque corps dans l'ordre alphabétique qu'ils doivent avoir; je tirai moi-même de nouvelles empreintes de chacun d'eux, & afin d'éviter toute confusion de la part de ceux qui ne connoissent point ces Caractères, j'enveloppai chaque poinçon que je numérotai relati-

vement à l'état par empreinte que j'en dressois.

Cet état que j'ai fait pour l'Imprimerie royale, est en même temps un inventaire exact de tous les Caractères de cette espèce qui appartiennent au Roi. Ensuite, j'ai fait la même opération pour les matrices que j'ai numérotées conformément aux poinçons, en indiquant toutes celles qui manquoient. D'après cet état, M. Anisson en a fait dresser un autre plus au net, en tirant de nouveau les empreintes des Caractères, & c'est ce second état, dans lequel on aperçoit, au premier coup d'œil, ce qui peut manquer tant en poinçons qu'en matrices, que M. du Perron a figné & remis au Ministre. J'ai cru devoir porter encore plus loin mon attention, & afin que ces Caractères ne retombassent plus dans l'oubli d'où je les tirois, outre le présent Mémoire qui contient toute l'histoire de ce Caractères, j'en ai fait un autre plus particulier à l'Imprimerie royale; c'est une espèce de grammaire ou de méthode typographique, propre à diriger dans la suite tout Compositeur qui sachant lire l'Arabe, ce qu'il peut apprendre aisément, voudroit employer ces Caractères qui sont faits sur un plan si différent de ceux des autres imprimeries, qu'au premier coup-d'œil, on les croiroit très-défectueux, si on n'en connoissoit pas tout le système. Par ces différens moyens, qui m'ont occupé pendant une année, j'espère qu'ils n'éprouveront plus le sort qu'ils ont eu depuis cent ans.

Pour l'Arabe seul, il y a trois corps, un gros, un moyen appelé naskhi, & un très-menu qui peut servir pour les notes. Le moyen est celui qui convient pour imprimer un texte; quant au gros, il n'est propre qu'aux titres, parce qu'il chasseroit trop dans l'impression.

67

Comme les Persans & les Turcs n'emploient pour écrire, d'autres lettres que celles des Arabes, à l'exception de quelques points qu'ils ajoutent à certaines figures, ce qu'on a exécuté dans la gravure de ces poinçons, ces trois corps servent également à imprimer le Turc, l'Arabe & le Persan; & ceux qui en Europe ont publié des livres en Turc ou en Persan, se sont servis de

Caractères de cette espèce.

Mais, outre ces trois corps d'Arabe, M. de Breves a fait graver une grande quantité de poinçons d'une écriture Arabe appelée taalie. Ces Caractères sont pour le fond les mêmes que les précédens; les Turcs & les Persans les ont adoptés pour les affaires judiciaires. C'est une écriture très-libre, dans laquelle un écrivain, se livrant à son caprice, couche, grouppe, alonge ses lettres à volonté, les termine par de grands & de longs traits, ce qui la rend affez difficile à lire. Ce genre d'écriture est fort estimé dans le Levant, & on s'en sert dans beaucoup de manuscrits. C'est sans doute ce qui aura engagé M. de Breves à en faire graver un corps qui sûrement est unique en Europe, & je puis assurer qu'on ne s'est jamais servi de ces poinçons : ainsi ils font absolument neufs. Quoique j'aye lû plusieurs manuscrits de cette espèce, j'avoue que j'ai quelquesois été arrêté pour déterminer la lecture de certaines syllabes ou parties de mots ainfi détachées, que j'aurois lûes aisément dans un texte, parce que le sens m'auroit guidé; ajoutons encore que les points distinctifs des lettres n'y sont pas marqués, & qu'il faut souvent deviner. J'ai rangé également ce précieux & unique corps de Caractères. Mais je pense qu'un Compositeur d'imprimerie éprouvera quelques difficultés à cet égard. On n'a point adopté dans ces Caractères Taalics ou

Persans, le plan qu'on a suivi dans l'Arabe. On a fait des poinçons pour les lettres simples qui sont toutes de la même grosseur; on y en a joint de plus grosses pour les sinales de mots. On a gravé encore des parties de mots en Caractères très-menus, & quelquesois imperceptibles, auxquelles succèdent des traits beaucoup plus

forts, ce qui imite davantage une écriture libre.

J'ai également rangé par ordre alphabétique les Caractères Syriens & Arméniens, qui ne sont pas fort étendus, parce qu'ils ne sont pas susceptibles d'autant de liaisons que l'Arabe; mais on n'a pas négligé de faire celles qui étoient nécessaires dans le Syriaque. M. de la Croix, chargé d'examiner tous ces Caractères, comme je l'ai déjà dit, a fait pour les Syriens les mêmes réslexions & les mêmes calculs qu'il avoit faits pour l'Arabe; & d'après son examen, il résulte qu'il resteroit encore trois mille trois cents quatre - vingts poinçons à faire: ce qui est absurde, & propre à faire perdre toute espérance de pouvoir rétablir ces Caractères, qui exigeroient des dépenses aussi énormes qu'inutiles, puisqu'avec cent cinquante-sept poinçons, on a imprimé plusieurs volumes.

Les langues Orientales, l'Hébreu, le Samaritain, le Chaldéen, le Syriaque & l'Arabe, exigent une manière d'imprimer, différente de celle que nous pratiquons pour nos langues : d'abord on écrit dans les premières de droite à gauche, & le plus communément sans voyelles. Dans ces langues Orientales, construites avec plus de régularité que celles d'Occident, tous les mots radicaux sont composés de trois consonnes; les dérivés qu'on en tire & les inflexions grammaticales, sont formés régulièrement par d'autres consonnes, qui sont toujours les mêmes pour chaque forme de mot : en sorte

que ceux qui font instruits, des règles de la grammaire, substituent affez aisément en lisant, les voyelles qui appartiennent à chaque consonne; dès-lors communément on ne se donne pas la peine de les écrire. Cette méthode a existé de tout temps dans l'Orient; nous la voyons pratiquée fur les plus anciennes infcriptions Phéniciennes; on doute même que tous les peuples Orientaux, Hébreux, Arabes, &c. ayent eu anciennement des figures pour exprimer les voyelles. Nous n'en voyons pas non plus communément sur les anciennes inscriptions Arabes, appelées koufiques; il y a plus, les points distinctifs des lettres n'y sont point marqués, ce qui est encore plus embarrassant. Dans l'écriture actuelle, les écrivains qui veulent exprimer les voyelles, les placent au-desfus, & quelques-unes au-desfous de la ligne des consonnes, ce qui forme un interligne, & c'est ce que nous pratiquons dans les imprimés des livres Orientaux; ce qui augmente le travail de l'ouvrier, sans procurer en général un plus grand avantage à ceux qui favent la langue, & cette pratique n'est utile qu'aux commençans: ainsi en général, les manuscrits Orientaux sont fans voyelles. Une pareille méthode ne conviendroit point à nos langues, où, si l'on retranchoit les voyelles, il ne resteroit souvent rien du mot.

Les Turcs & les Persans, dont les langues sont différemment constituées que l'Arabe, en adoptant les lettres Arabes, ont aussi adopté la manière d'écrire sans voyelles; ce qui est contraire au génie de leurs langues, qui n'ont pas des principes réguliers pour les pouvoir substituer aussi aisément qu'en Arabe; & il faut s'en rapporter beaucoup à la mémoire & à l'usage.

Quant aux Arméniens, dont nous avons également les Caractères à l'Imprimerie royale, leur écriture n'est

Il me reste à parler des chiffres : chez tous les Orientaux, on se sert des lettres de l'alphabet, cet usage est fort ancien. Dans la suite, les Arabes ont emprunté des Indiens un chiffre qu'ils appellent pour cette raison, chiffre Indien; c'est celui que nous nommons chiffre Arabe, parce que nous le tenons des Arabes. Il ne consiste qu'en neuf figures & un point qui est notre zéro; & avec ces figures qui sont presque les mêmes que les nôtres, & dans l'usage desquelles on suit le même procédé, ils font toutes fortes de calculs. M. de Breves en a fait graver deux corps; le gros, dont il ne reste qu'un poinçon, & le moyen que nous avons en entier. Dans la grammaire de Sionita, imprimée avec les Caractères de M. de Breves, on voit deux autres espèces de chiffres différens, dont les poinçons sont perdus.

En général, il est difficile, pour ne pas dire impossible, de déterminer le nombre des poinçons qui peuvent manquer dans les trois corps d'Arabe, parce que ceux qui les ont faits, ont adopté un plan à la faveur duquel ils les ont multipliés considérablement, en combinant plusieurs lettres sur un même poinçon; mais je suis fort éloigné de croire que cette combinaison ait été portée beaucoup plus loin que ce qui nous reste, & que la perte soit considérable. Il a cependant existé quelques autres poinçons, puisque, par les seuilles imprimées en 1697, je trouve quelques Caractères que nous ne voyons plus; mais cette perte

est facile à réparer.

Dans cette énumération des Caractères Orientaux, je ne dois point oublier les Caractères Chinois. Sous le règne de Louis XIV, & fous celui de Louis XV, on a fait venir de la Chine un prodigieux nombre de livres Chinois, en forte que la Bibliothèque du Roi est, sans contredit, en ce genre, la plus riche de l'Europe; & on ne cesse encore de l'enrichir même des plus belles éditions faites au palais de l'Empereur. Ces livres forment, dans le catalogue, une suite nombreuse qu'on a placée parmi les manuscrits, quoique tous soient imprimés; car, comme les Chinois ont l'usage de l'imprimerie, il n'est point question chez eux de manuscrits.

Sous Louis XIV, il vint en France un Chinois nommé *Hoamge*, qui étoit secrétaire de M. l'évêque de Rosalie. Le Roi desira qu'il sût attaché à sa Bibliothèque, & qu'il travaillât à un dictionnaire de la langue Chinoise, langue alors inconnue à toute l'Europe. M. Fourmont qui entendoit parfaitement les langues Orientales, & qui avoit un génie particulier pour en développer les principes grammaticaux, quoique la langue Chinoise n'eût aucun rapport avec ces langues, sut chargé de guider, pour la forme d'une grammaire & d'un dictionnaire, M. Hoamge, (a) &

⁽a) M. l'abbé Bignon, dans une lettre datée du 11 février 1725, dit : « j'avois engagé les sieurs Fréret & Fourmont, de devenir ses écoliers. Le premier a beaucoup plus d'esprit que l'autre; mais comme « il s'est jeté dans d'autres études, ne s'étant que trop mêlé des affaires « entre les Princes légitimes & les légitimés, & les Ducs & Pairs; « il n'a pas suivi le Chinois avec la même assiduité : pour le sieur « Fourmont, je lui dois la justice de s'y être livré à corps perdu, &c. »

en même temps de s'instruire de cette langue. Les Orientaux, en général, sont assez mauvais grammairiens, obscurs & peu méthodiques dans l'exposition des principes : aussi M. Fourmont sut-il obligé de résormer,

à cet égard, les idées du Chinois.

En 1716, ce Chinois mourut, & M. le Régent chargea M. Fourmont d'examiner ses papiers. M. Fourmont y trouva un commencement de dictionnaire, quelques dialogues, des modèles de lettres, une partie de traduction de roman, & une espèce de vocabulaire. Il se livra tout entier à l'étude de cette langue, espérant, avec ces foibles secours, pouvoir parvenir à l'entendre, & procurer aux Savans la connoissance des livres que nous avions; c'étoit l'intention du Roi qui vouloit introduire en France ce nouveau genre de littérature : la célébrité des Chinois piquoit alors la curiofité de toute l'Europe. M. Fourmont entreprit des travaux immenses qui ne tardèrent pas à lui attirer des envieux; peutêtre, il le faut avouer, y donna-t-il lieu à certains égards. Des personnes qui se croyoient seules en droit de parler de la Chine, d'autres, jalouses de la gloire qu'il pouvoit acquérir par ce travail, le voyoient avec peine engagé dans cette nouvelle carrière. On lui suscita mille embarras auprès du Ministre pour l'arrêter; il fut obligé de répondre à une infinité de mémoires plus spécieux que solides, faits par des personnes peu instruites de la matière. On se servit, entr'autres, d'un missionnaire nommé Guigue, qui savoit parler le Chinois, mais qui ne pouvoit pas le lire. La prudence & la fagesse de M. le duc d'Antin arrêtèrent en partie ces contestations : tout compté & tout rabattu, écrit-il, en 1732, à M. de Foncemagne, je crois que le plus court est de lui (à M. Fourmont) laisser imprimer quelque

chose; le public nous en fera raison, ou peut être le justifiera, car il y a bien quelque chose à dire sur ce que vous savez. Au milieu de tant de difficultés, le Roi faisoit graver, sous l'inspection de M. Fourmont, un prodigieux nombre de Caractères Chinois, ce qui est plus relatif à l'objet de ce Mémoire : ainsi j'abrège tous les autres détails de cette querelle littéraire, dans laquelle des personnes estimées d'ailleurs pour leur favoir, témoignèrent trop d'acharnement. On grava plus de quatre-vingts mille Caractères qui, après fa mort, ont été déposés en bon état à la Bibliothèque du Roi, où on les conserve. Ils ont servi à imprimer deux ouvrages de M. Fourmont, l'un dans lequel il donne une idée de la langue Chinoise, l'autre qui est une grammaire de cette langue. Malgré tout ce que ses ennemis ont pu dire, ces deux ouvrages qu'il publia, font utiles à ceux qui voudroient étudier cette langue; & il le faut avouer, tous ses travaux sont le germe des connoissances plus exactes que nous ayons acquifes depuis fur la Chine. C'est avoir beaucoup fait pour un premier pas, & il étoit injuste d'en exiger davantage. A la fin de la grammaire, on trouve une réimpression du catalogue des livres Chinois de la Bibliothèque du Roi, avec les titres en Caractères Chinois, & un peu plus de détails dans l'exposition des ouvrages. Le P. Fourreau, qui revenoit alors de la Chine, en fit une critique assez amère, qui est restée manuscrite; il y trouva quelques méprises, & lui-même en auroit fait peut-être de plus confidérables, puisqu'il ne pouvoit pas lire le Chinois. Il est inconcevable que tant de personnes qui ignoroient la langue Chinoise, sur-tout celle des livres, se soient ainsi toujours opposées aux travaux de M. Fourmont. Je

n'avance rien au hasard, puisque j'en ai été témoin.

On sera sans doute effrayé du prodigieux nombre de Caractères que l'on sit alors graver; mais la langue Chinoise par sa nature l'exige, puisqu'elle n'a pas & ne peut avoir, comme toutes les autres langues, d'alphabet, chaque idée a son Caractère ou sa représentation particulière: ainsi on ne peut réduire ces espèces d'hiéroglyphes à des élémens simples, pour en former des Caractères d'impression; on ne produiroit que des masses grossières & informes qui ne ressembleroient pas à des Caractères Chinois.

Tous ces Caractères gravés par ordre du Roi, sont en bois (a) & très-gros, & c'eût été une dépense trop énorme si l'on eût voulu faire des poinçons en acier, & des matrices en cuivre, pour ensuite sondre en plomb, de chaque espèce, un certain nombre de Caractères, comme dans nos imprimeries où l'on sond

des milliers d'une même lettre.

Les Chinois qui ont un génie peu inventif, en poliffant leur langue, se sont bornés, pour leur écriture, à rendre leurs Caractères plus agréables à la vue, à exprimer des pleins & des déliés, sans s'occuper des moyens de les simplifier : ils semblent même avoir pris une marche toute opposée. Par-là, ils ont porté ces Caractères à un nombre incroyable, auquel la mémoire d'un homme ne peut suffire; d'où il résulte que l'étude de ces Caractères emporte une grande partie de temps, ce qui a dû nuire au progrès des sciences. Les Chinois n'ont pu parvenir anciennement au procédé simple de

⁽a) Un des inconvéniens du bois est de se fendre à l'eau; ainsi dans le cas d'impression où on lave prodigieusement les Caractères, il faudra être attentif à ménager ceux-ci.

l'alphabet, ils ont même de la peine à le concevoir; il n'est plus temps, par la nature de leur langue, d'y revenir, & tout ce qu'ils ont fait sur leurs Caractères ne tend qu'à multiplier les difficultés. Il a donc fallu pour imprimer ici, se conformer à leur système. On a calqué les Caractères qu'on a fait graver, fur le dictionnaire Chinois intitulé: Pin tse tsien, qui est par sons ou tons. Ces Caractères sont un peu plus gros que ceux qui font par clefs, pris d'après la table du même dictionnaire, en forte qu'on possède deux corps de Caractères : & ce dictionnaire Chinois devient l'état de tout ce que nous avons. Il ne m'est pas tombé dans l'esprit d'en faire un état particulier, pour le joindre à la fuite des autres Caractères Orientaux, parce qu'un pareil travail emporteroit, pour ainsi dire, autant de temps que si l'on faisoit imprimer un dictionnaire Chinois. Ces Caractères ne peuvent servir qu'à l'impression de quelques dictionnaires, & on ne pourroit les employer pour imprimer un texte fuivi de deux feuilles d'étendue, où le même mot est plusieurs fois répété dans une même page. Les Chinois qui ont l'usage de l'imprimerie, ont senti cette difficulté; malgré toute leur industrie, ils n'ont pu la vaincre, c'est-à-dire, qu'ils n'impriment pas leurs livres avec des Caractères mobiles. Nous ne devons pas, à cet égard, nous flatter d'aller plus loin qu'eux; il faut donc nous borner à les imiter, c'est-à-dire, faire

graver par planches (a) comme ils le font; & ils font

⁽a) Plusieurs Missionnaires assurent que pour des espèces de gazettes & autres objets semblables très-courts, où les mêmes mots reviennent, ils ont des Caractères mobiles; mais en général ils ne s'en servent pour aucun livre.

K ij

parvenus à donner des éditions qui, quoiqu'en bois, peuvent égaler, pour la netteté & la précision, nos plus belles gravures. Ils en ont de toute espèce, en gros Caractères & en très-petits, qui sont également belles; mais chez eux l'imprimerie n'a pas dispensé d'employer des écrivains ou copistes. Quand ils veulent imprimer un livre, ils sont copier le manuscrit, & cette copie appliquée sur le bois, comme le papier Chinois est très-sin, laisse apercevoir le Caractère à travers; elle guide le graveur, & lui sert de modèle, en sorte que l'impression dépend de la beauté de la

main du copiste; le graveur ne suit que ses traits.

Malgré les bonnes intentions du Roi pour le progrès des Lettres, malgré le zèle du Ministre qui y concourt, nous ne pouvons faire imprimer des textes suivis, que par le moyen de la gravure, comme le font les Chinois; au reste, il est plus aisé & moins dispendieux de faire venir ces textes de la Chine, où l'on en trouve à tout prix, mais il n'en est pas de même des dictionnaires. A la Chine, ils sont entièrement Chinois, & comme ceux dont nous avons besoin doivent avoir le latin à côté, il n'y a que nos Caractères qui puissent fervir à cet usage, puisqu'étant mobiles, on peut les ranger en colonnes, & placer à côté l'explication en telle langue qu'on jugera à propos. Ils méritent donc d'être conservés avec le plus grand soin pour un pareil usage, & la gravure de ces Caractères doit être mise au rang des grands fervices rendus aux Lettres.

Les contestations qui occupèrent pendant longtemps M. Fourmont, furent cause que la Russie nous prévint, non par l'intention mais par le fait, dans ce genre de littérature. On a imprimé en 1730 à Pétersbourg, une grammaire & un vocabulaire Chinois par Bayer; les Caractères Chinois gravés en cuivre, uniquement pour cet ouvrage, & ne pouvant servir pour un autre, sont sur des planches particulières auxquelles on renvoie, ce qui est très-incommode pour le lecteur qui n'a pas le Caractère à côté du mot. De plus, ces Caractères sont si estropiés & si désigurés, qu'il est difficile de les reconnoître, ce qui rend cet ouvrage à peu-près inutile; inconvénient que n'ont pas les Caractères Chinois du Roi, qui ont tous été calqués avec le plus grand soin sur un même dictionnaire Chinois, & qui en conséquence sont exactement d'une même proportion, & faits pour marcher ensemble. Les traits en sont sidèlement rendus, & aucun n'a échappé au graveur.

Caraclères Grecs de François I.er appelés Grecs du Roi, gravés par Garamont.

Après avoir fait connoître tous les différens Caractères Orientaux qui appartiennent au Roi, l'usage qu'on en a fait autresois, & celui que l'on peut encore en faire, il m'a paru nécessaire de parler des Caractères Grecs de François I.^{cr}, dont les Étienne se sont servis. Ces Caractères qui sont gravés avec tant d'élégance, qu'il servit difficile, même à présent, d'en faire d'aussi beaux, ne doivent plus être ignorés, puisqu'ils sont encore à l'Imprimerie royale: ainsi la recherche de ce qui les concerne, rentrant dans les vues du Ministre qui se propose de rendre à cette Imprimerie son ancienne splendeur, & aux Savans les moyens de donner de magnifiques éditions grecques, je me suis livré à ce nouveau travail; j'ai rassemblé quelques observations éparses que j'avois répandues dans ce qui précède,

pour les réunir & les joindre à d'autres détails que j'ai recueillis, soit dans le Dépôt de la maison du Roi, soit au Secrétariat de la Bibliothèque royale; mais je dois prévenir que je n'ai pas fait pour ces Caractères la même opération que pour les Orientaux, parce que M. Anisson qui s'en est chargé, vient de les remettre lui-même en ordre, & il en a dressé un état pareil à celui des Caractères Orientaux dont j'ai parlé; M. du Perron a également signé cet état qui a été remis au Ministre. On sera sans doute surpris de ce que je dis ici de ces Caractères que l'on croit perdus depuis long-temps; mais je les ai vus, &, de concert avec M. Anisson, comparés avec les imprimés de Robert Étienne; en un mot, ce sont les poinçons originaux &

les matrices dont ce célèbre Imprimeur s'est servi, c'està-dire, que l'Imprimerie royale possède encore les beaux Caractères Grecs gravés par ordre de François I. Voilà ce qu'on ignore dans toute la Librairie de France & dans toute l'Europe : par-tout on a cru & on a dit qu'ils étoient perdus. Le sieur Didot, dans un ouvrage imprimé en 1786, le répète après tous les

Savans: Malheureusement, dit-il, ils sont perdus ou détruits, mais on pourra toujours juger de leur beauté dans les éditions grecques de Robert Étienne.

Nous sommes en état aujourd'hui de détruire cette erreur générale sur le sort des Caractères de François I. er:

les détails dans lesquels je vais entrer, convaincront les plus incrédules à cet égard.

François I.er, non-seulement, comme on le sait, aimoit & protégeoit les Lettres & les Arts, mais encore étoit lui-même très-savant, ce qui a fait dire à un écrivain étranger, Hubert Thomas de Liége, qui voyageoit en France en 1535: « Je ne sais pas avoir

assisté à une table aussi savante que l'étoit celle de « Hist. du François I.er: les lectures qui s'y faisoient, les matières « Coll. royal, qu'on y agitoit, les conversations qu'on y tenoit, étoient « si instructives, que le plus savant pouvoit encore y « apprendre quelque chose. Il y avoit à profiter pour le « militaire le plus intelligent, comme pour l'homme de « Lettres. J'ose dire plus, s'il m'est permis de descendre « aux détails, l'artiste, le jardinier, le laboureur y auroient « acquis de nouvelles connoissances à entendre parler « le Roi. » Belon qui vivoit vers le même temps, dit que « sa Cour sembloit quelque belle Académie ou ancienne escole de philosophie, en laquelle estoit « monstrée la théorique & la practique de toute vertu. » Le même auteur nous apprend que ce Prince avoit envoyé dans le Levant des hommes favans pour y rassembler des manuscrits Grecs; il nomme, entr'autres, Juste Tenelle (a). François I.er qui n'aimoit pas moins les Arts, « plus grand admirateur des choses hautaines, que nul autre, dit encore Belon, avoit délibéré faire « jecter un Hercule de fonte: & véritablement il l'eût « fait, s'il n'eût été prévenu de mort; car le patron a « duré long-temps à Paris, qui avoit de cinquante-deux « à cinquante-trois pieds de hauteur. » Il accueilloit les Artistes, aussi y en avoit-il alors de très-habiles en tout genre. Il fit faire un monument bien moins gigantesque, mais plus utile, qui ne cesse de rappeler son nom à la postérité dans toute l'Europe; ce sont les poinçons & matrices de ces beaux Caractères Grecs qu'il fit graver par Garamont le plus habile Artiste de son temps; ouvrage qui est encore admiré par les

Belon , épitre de son voyage.

Ibid. I. II, cap. 86, 0 P. 46.

⁽a) Il avoit rassemblé à Fontainebleau un cabinet d'antiquités, où il y avoit deux sphinxs qu'il avoit fait jeter en sonte d'après ceux de Rome.

connoisseurs. Ce beau monument enseveli en quelque façon sous des ruines depuis plus de cent ans, reparoît ensin, & nous le devons à la protection que Sa Majesté accorde aux Lettres.

Sous le règne de François I. on se livroit singulièrement à l'étude de la langue Grecque; mais la typographie, en ce genre, n'étoit alors qu'au berceau en France.

Jean Chéradam publia en 1527 quelques essais de grammaire Grecque, sous le titre de Joannis Cheradami Sagiensis introductio sane qu'am utilis Græcarum Musarum adyta compendio ingredi cupientibus. Parisiis, 1527, in ædibus Ægidii Gormontii. L'année suivante 1528, Robert Étienne donna un alphabet Grec & un alphabet Hébreu. Vers l'an 1538, Guillaume Postel publia aussi, comme je l'ai dit précédemment, un alphabet Grec & un alphabet Hébreu. Le Grec de ces trois ouvrages est petit, maigre, d'une forme désagréable, & gravé par un ouvrier peu habile en ce genre; il ne nous offre que l'enfance de l'art. L'amour que François I.er avoit pour les Lettres, le détermina à faire graver trois corps de Caractères, dont l'élégance & la beauté nous étonnent encore. Ce fut le célèbre Garamont, qui dirigé par les plus favans hommes de son temps, fut chargé de ce travail : ces beaux Caractères parurent environ vingt ans après l'alphabet de mauvais Grec publié par Robert Étienne. On sera étonné en comparant le Grec de Chéradam & de Robert Étienne, de 1526 & 1527, celui de Postel de 1538, avec le nouveau Testament in-folio du même Robert Etienne, & son petit nouveau Testament, imprimés en 1549. L'art, dans ces nouveaux Caractères, est porté au plus haut degré de persection. Robert Etienne s'en est servi encore pour

pour publier, en 1550, trois alphabets Grecs: Alphabetum Græcum regiis trium generum Caracteribus postremò

excusum. Lut. ex officinà Roberti Stephani. 1550.

Dans le nouveau Testament in-12, il sait ainsi l'éloge de François I. c. O! mirificam regis nostri optimi & prassantissimi principis liberalitatem. Minutiores etiam Characteres Græcos, quia desiderari senserat ad libros quamvis magnos, in angustum spatium contrahendos, exsculpi voluit, prioribus illis, licet omnium pulcherrimis, elegantià pares. Ainsi, c'est à la libéralité de François I. qu'on est redevable, & de deux magnisiques corps de gros Caractères Grecs, & d'un corps plus petit qui

n'est pas moins beau que les deux autres.

Ceux qui anciennement ont gravé des Caractères Grecs, guidés par de favans hommes, se sont appliqués à imiter les plus beaux manuscrits dans lesquels ils ont trouvé de belles liaisons, & des abréviations qui, placées à certaine distance, semblent être destinées à réveiller l'attention du lecteur; c'est ce que Garamont a fait pour les Caractères de François I.er, & c'est ce que nous voyons dans les belles éditions d'Etienne. Dans ces derniers temps, nos Graveurs & Imprimeurs ont cherché à éviter ces abréviations en les développant en toutes lettres, ce qui est beaucoup plus aisé pour le lecteur. C'est sur ce plan qu'on a publié en Angleterre une belle édition d'Homère; mais il le faut avouer, ces Caractères paroissent maigres, alongés; & comme on en a supprimé les abréviations, toutes les lignes qui suivent une marche égale, semblent monotones. Nos Artistes modernes, malgré leurs efforts & leurs prétentions, n'ont point encore égalé Garamont.

François I.er, persuadé qu'un travail si bien exécuté

ne devoit pas être abandonné entre les mains des Imprimeurs, fit déposer à la Chambre des Comptes tous les poinçons de ces trois corps, dans des boîtes garnies de velours : quant aux matrices dont on a souvent besoin pour sondre des Caractères, Robert Étienne les eut en sa garde, & il paroît qu'elles sont restées depuis dans sa famille, puisque Paul Étienne, petit-fils de Robert & fils de Henri Étienne, les engagea

à Genève pour une somme de mille écus.

Chevillier , origine de

Tome II, p.

131, mémoire recueilli par M. Gentil.

Sous le règne de Louis XIII, le Clergé qui se l'imp. p. 259, proposoit d'entreprendre une édition des Pères Grecs, présenta une requête à ce prince, & demanda que les matrices Grecques fussent retirées & apportées dans l'université de Paris. Auquel effet, disent les Agens du Clergé dans cette requête, quelques étrangers ont depuis peu acheté de Paul Étienne, pour le prix & somme de trois mille livres, les matrices Grecques que le feu roi François I.er avoit fait tailler pour ornement de ses Universités, & commodités des Lettres, avec tant de frais, &c. Le Roi rendit en conséquence un arrêt daté du 27 mai 1619, rapporté dans les actes du Clergé, où il ordonna qu'on payeroit de ses deniers la somme de trois mille livres. Le Roi a ordonné & ordonne que....il sera pris & employé la somme de trois mille livres, pour retirer lesdites matrices des mains de la seigneurie de Genève ou dudit Étienne. Ce qui fut exécuté; ces matrices rapportées en France, furent remises entre les mains du Directeur de l'Imprimerie royale, où elles restèrent jusqu'en 1691.

Les poinçons étoient toujours renfermés à la Chambre des Comptes, & ils y étoient encore en 1683, temps où l'on voit que Sebastien Mabre Cramoify porte le titre de Directeur de l'Imprimerie royale.

On fongea alors à les en retirer. Il est heureux que l'entrée d'un pareil dépôt soit d'un accès difficile, c'est ce qui nous a conservé ces beaux poinçons; mais il est encore plus heureux de les en avoir tirés en 1683, long-temps avant l'incendie qui a détruit la falle des dépôts où ils étoient. Pour faire sortir ces poinçons, il fallut des Lettres patentes conçues en ces termes:

« Louis, &c. à nos amés & féaux les gens tenant notre Chambre des Comptes à Paris: salut. Ayant été « du Roi. informés qu'il y a dans le Greffe de notredite Chambre « une layette remplie de poinçons ou matrices de lettres Grecques & autres, déposées audit Greffe depuis long-temps, lesquelles pourroient s'y gater, & qu'elles « peuvent servir à notre imprimerie pour en faire des Caractères, voulant qu'elles soient mises entre les « mains de notre amé Sebastien Mabre Cramoify, « Directeur de notredite imprimerie, & pour cet effet, « tirées du Greffe de notredite Chambre : à ces causes, « nous vous mandons & ordonnons de faire inceffam- « ment remettre lesdits poinçons & matrices entre les mains dudit Cramoify, desquels il se chargera au bas du procès-verbal que vous en ferez faire, pour, par lui, être conservés en notredite imprimerie; car tel est notre plaisir. Donné à Versailles le quinzième jour du mois de décembre, l'an de grâce mil six cent quatre-vingt-trois, & de notre règne le quaranteunième. Signé LOUIS. Et plus bas. Par le Roi. COLBERT ».

On exigea encore trois lettres de cachet, une pour la Compagnie, l'autre pour M. le premier Président, & la troisième pour les Avocat & Procureur généraux. Il paroît que M. de Louvois ignoroit alors de qui

étoit cette layette, puisque, par une lettre du 10 décembre 1683, il demande comment cette cassette a été portée à la Chambre, comment la Chambre en est chargée, en vertu de quel ordre, & copie de cet ordre, s'il se peut. La layette dont il s'agit consistoit en huit paquets de poinçons de lettres Grecques (on ne parle pas de matrices). Après qu'on eut rempli toutes les formalités nécessaires, cette layette sut remise: en esset, on retrouve ces Caractères dans divers états imprimés, des poinçons & matrices des Caractères Grecs de l'Imprimerie royale, qui appartiennent au Roi, fournis par la veuve Sébastien Mabre Cramoisy, le 9 août 1690.

La première feuille présente le gros Parangon montant à 82 poinçons.

Il y a quelques poinçons gâtés, & on a marqué d'un P. les matrices qui ont leurs poinçons.

La seconde seuille, gros Romain, contient.....447 poinçons.

La troisième, premier assortiment de gros Romain, 614 matrices.

La quatrième, second assortiment de gros Romain, 537 matrices.

La cinquième, un premier assortiment de Cicero,...481 matrices.

Un second assortiment de Cicero imparsait, & de

de Cicero imparfait, & de 350 matrices défaforties.

Tous ces divers états imprimés & faits doubles, datés du 29 janvier 1691, sont signés JEAN ANISSON.

Dans un inventaire général de l'Imprimerie royale, & de tous ses meubles & ustensiles, ouvrages, planches gravées, &c. du 8 février 1691, signé Muguet & Coignard, on retrouve le même détail de poinçons & de matrices Grecques (a).

⁽a) Je n'y aperçois qu'un petit assortiment d'Hébreu avec ses points, faisant corps de Saint-Augustin, mais en plomb seulement.

Après que l'Imprimerie royale eut passé sous la direction de M. Jean Anisson, on songea à réparer ce qui pouvoit manquer dans ces Caractères Grecs. Je trouve un marché daté du 7 février 1692, signé par M. de Pontchartrain & par le fieur Grandjean, graveur en Caractères, par lequel celui-ci s'engage de faire cent cinquante-six poinçons de lettres Grecques de gros Romain, plus, d'en frapper deux matrices de chacun en beau cuivre rouge avec une fleur-de-lys, marquée ainsi que sur le poinçon. L'une de ces matrices sera justifiée au premier assortiment des matrices dudit gros Romain Grec, & l'autre au second assortiment du même gros Romain Grec. On voit par-là que ces Caractères, en passant à l'Imprimerie royale, n'y ont pas été négligés. On se proposoit de faire plusieurs autres corps de Grecs, comme on le voit par un mémoire détaillé du fieur Grandjean.

La beauté & l'élégance des Caractères de François I.er, qu'on appelle communément dans l'Imprimerie, les Grecs du Roi, étoient si connues dans toute l'Europe favante, que l'université de Cambridge, en 1700, desira en avoir des fontes particulières. Les Curateurs de la nouvelle imprimerie de Cambridge s'adressèrent à M. Clément, garde de la Bibliothèque du Roi, & demandèrent une certaine quantité de ces Caractères Grecs, offrant de reconnoître cette faveur dans une préface des premiers livres qu'ils imprimeroient, & d'en payer le prix en livres. Ils ajoutent, en outre, qu'ils n'ont pas le secret d'une espèce d'encre luisante; qu'il est entre les mains d'une société de qui l'Université l'achette, mais ils promettent de faire en sorte que l'Imprimerie royale en soit pourvue en telle quantité qu'elle voudra,

aux mêmes conditions que l'achette l'Université de

Cambridge.

M. Clément répondit à cette lettre, que M. s de l'université de Cambridge trouveroient en France toutes les dispositions qu'ils pourront souhaiter, pour entretenir une bonne correspondance avec l'Imprimerie royale, afin de travailler de concert, & de se donner réciproquement les secours nécessaires pour l'avancecement des Lettres qu'on leur communiqueroit volontiers des fontes entières & complètes des Caractères Grecs du Roi, mais qu'il convenoit qu'ils s'obligeassent d'en marquer leur reconnoissance, non-seulement dans une préface, mais aussi au titre de chaque ouvrage où ces Caractères seroient employés. « On desire donc, avant toutes choses, que M. rs de " Cambridge promettent que, dans chacun des ouvrages " qui s'imprimeront dans leur imprimerie avec les Carac-" tères Grecs qu'ils auront tirés de France, ils fassent " mettre au bas de la page du titre, après ces mots, " typis Academicis, quelques autres mots qui marquent " que ces Caractères Grecs ont été tirés de l'Impri-" merie royale de Paris, Caracteribus Græcis e typogra-" pheio regio Parisiensi. Aussitôt que l'on sera convenu " de cette première condition, les autres n'arrêteront " point, & il sera aisé de fixer le prix de la quantité " qu'on en voudra, & la manière dont le payement en " sera fait, puisque l'on souhaite sur-tout que ce qui » en proviendra serve à acheter les bons livres que l'on » pourra tirer d'Angleterre pour enrichir la Bibliothèque du Roi (a). » Par la réponse de M. Prior, datée du 18 avril,

⁽a) Envoyé à M. Prior, le 25 Mars 1700.

on voit que le comte de Manchester s'est adressé à M. l'abbé de Louvois, auquel il a remis une Lettre du duc de Sommerset, chancelier de l'université de Cambridge, pour folliciter cette affaire; mais M. l'abbé Bignon, alors chargé de la direction de l'Imprimerie royale, exigeant, avec raison, la condition que l'on mît au bas des titres, Caracteribus Græcis e typographeio regio Parisiensi, & ne voulant point se relâcher à cet égard, le projet fut abandonné. On voit par-là combien ces beaux Caractères étoient recherchés, & que la gravure en ce genre, depuis François 1.er, n'avoit

pu les furpaffer.

Il paroît que lorsqu'on tira ces Caractères de la Chambre des Comptes, on ignoroit qu'ils fussent ceux de François I.er; autrement il en auroit été fait mention dans les Lettres patentes citées plus haut: on se contente d'y dire des poinçons de lettres Grecques, déposés depuis long-temps, & le Ministre demande à être instruit du temps de la remise de ce dépôt, & de plusieurs autres circonstances. Je suis porté à croire qu'on les remit sans penser qu'ils étoient ceux de François I.ºr: ainsi l'on continua, dans le public, à penser que ces Caractères du Roi étoient perdus, d'autant plus qu'on n'étoit pas informé de la remise que la Chambre venoit de faire. Je fais ces réflexions à l'occasion d'une lettre de M. de Foncemagne, datée du 30 septembre 1727, où ce Savant s'exprime en ces termes, qui sont positifs, mais contraires à tout Bibl. du Roi. ce que je viens de dire: « Celui des Greffiers de la Chambre des Comptes que M. le Premier Préfident « avoit chargé de traiter avec M. Anisson, pour la resti- « tution du dépôt des poinçons Grecs que j'ai décou- « verts à la Chambre, est en campagne depuis quelque «

Secr. de la

» temps. Cette affaire n'est point finie, & ce délai que » je n'avois pas prévu a reculé la réponte que je dois à M. Grandjean. » M. de Foncemagne qui savoit que François I.er avoit déposé les poinçons Grecs à la Chambre des Comptes, aura parlé de ce dépôt & en aura follicité la restitution; on les aura cherchés, parce qu'on a pu avoir oublié alors ce qui s'étoit passé quarante ans auparavant. Je n'ai trouvé fur cette demande de M. de Foncemagne, que cette simple lettre: il y auroit eu alors des Lettres patentes & diverses formalités dont je ne découvre aucune trace; ainsi cette démarche de M. de Foncemagne, qui prouve son zèle, n'eut aucune suite; mais ce qui est décisif, c'est que les poinçons Grecs remis à Cramoisy par la Chambre, sont exactement les mêmes que ceux dont Robert Etienne s'est servi dans ses alphabets, & qu'il appelle Caracteres regii. M. Anisson, & j'en suis témoin, en a fait un examen particulier en rapprochant chaque poinçon du Caractère imprimé de Robert Etienne; de plus, ces mêmes Caractères rendus à Cramoify sont imprimés sur des feuilles ou états que la veuve Cramoify remit à M. Jean Anisson, après que celui-ci eut pris possession de l'Imprimerie royale : ainsi les Caractères Grecs de François I.er, déposés à la Chambre des Comptes, rendus en 1683 à Cramoify, remis à M. Anisson, en 1691, sont depuis ce temps à l'Imprimerie royale. Dès-lors la recherche de M. de Foncemagne, en 1727, ne s'est faite que sur une conjecture que les Caractères de François I.er étoient encore à la Chambre; & cette recherche n'eut aucune fuite, ce qui devoit arriver, puisqu'ils avoient été remis long-temps auparavant.

Malgré tout ce que je viens de dire, comme les Savans Savans & tout le public ont ignoré ce qui se passoit ainsi entre le Ministre & la Chambre des Comptes, comme ils ignorent encore tout ce qui se passe entre le Ministre & le Directeur de l'Imprimerie royale, on a toujours persisté à croire & à écrire que les poinçons & les matrices des Caractères Grecs de François I. et étoient perdus; car il ne faut pas parler des sontes en plomb qui se détruisent par un long usage, il n'en existe point. On ne peut donc plus douter maintenant que tous ces poinçons ne soient dans cette imprimerie, & M. le Baron de Breteüil, qui protège si singulièrement les Lettres, desire qu'on sache qu'ils y sont; mais, il le faut avouer, ils y sont depuis long-temps, comme les poinçons Orientaux, dans une espèce d'oubli & d'abandon.

A ces grands travaux littéraires entrepris fous Louis XIV, travaux qui, par le nombre des volumes, & par l'étendue des connoissances qu'ils exigent nous effraient à présent, a succédé un goût tout opposé, c'est-à-dire, un dégoût pour l'érudition & pour les profondes recherches. Peu-à-peu on s'est moins livré à l'étude des langues; le Grec même a été négligé, on préféra de petits ouvrages : d'ailleurs, plusieurs imprimeurs s'étoient munis de Caractères Grecs; dès-lors, l'Imprimerie royale ne fut plus occupée dans ce genre de typographie. Ces beaux Caractères, mis à l'écart, furent perdus de vue, & les changemens qui arrivent naturellement dans une longue suite d'années, les firent oublier; & ils le seroient encore, sans l'établissement que le Roi vient de faire du comité pour l'examen des manuscrits de sa Bibliothèque, & sans le zèle de M. le Baron de Breteüil qui, pour remplir toute l'étendue des intentions de Sa M

Majesté, s'efforce de ranimer parmi nous le goût de

l'érudition & l'étude des langues favantes.

A ces trois corps de Caractères Grecs de François I.er, joignons les quatre corps de Caractères Arabes, Turcs & Persans, & un corps de Caractères Syriens, fait par M. de Breves & acquis par Louis XIII; un corps d'Arméniens, fait par ordre de ce prince; un autre corps de Caractères Grecs, fait par ordre de Louis XIV; quatre corps de Caractères Hébreux, & un nombre de Caractères Chinois, gravés par ordre de Louis XV. Tels sont les secours offerts aux Savans qui proposeront des ouvrages utiles.

CATALOGUE DES MANUSCRITS

Apportés du Levant, par M. de Breves, achetés à sa mort par le Roi, déposés dans la Bibliothèque du Cardinal de Richelieu, & reliés à ses armes. Sur la première feuille doit être un paraphe du Commissaire Boissi, qui les a fait enlever chez Sionita. Ces Manuscrits qui, dans le temps, ont été réclamés, sont restés en Sorbonne.

- 1. Le grand Kamous, ou Trésor de la langue Arabique, 2 vol. en Arabe.
- 2. Exposition de diverses Sentences, en Arabe.
- 3. L'histoire des Ottomans , 2 vol. en Turc.
- 4. La vie des Saints, en Turc.
- 5. Introduction à la Jurisprudence, en Turc.

- 6. Traité des mœurs, de la façon de vivre & des vêtemens des Turcs, avec les raisons des cérémonies de leur religion, en Turc.
- 7. Droit civil des Turcs, en Arabe.
- 8. Instruction pour les Juges, en Arabe.
- 9. L'histoire des rebellions qui ont été faites contre Mahomet, en Turc.
- 10. La Grammaire nommée Kafia, avec une exposition fort ample, en Arabe.
- 11. L'histoire de Hassan & Hossain, deux grands capitaines, tous deux neveux de Mahomet, en Turc.
- 12. Traité de la manière de faire des contrats, en Arabe.
- 13. Traité de la Jurisprudence, en Arabe.
- 14. Instruction aux Rois, aux Princes, & à toutes sortes de personnes constituées en autorité, en Turc.
- Grand-Seigneur, en Arabe.
- 16. La vie, les faits & les gestes de Mahomet, en Ture.
- 17. La vie d'Alexandre-le-grand, en Turc.
- 18. Les œuvres du Golestan, fameux poëte de Perse, en Persan.
- 19. L'introduction au Droit civil, en Arabe.
- 20. Instruction des Princes, en Turc.
- 21. Histoire de Tamerlan, en Persan.
- 22. Les œuvres d'Almotannabi, très-célèbre poëte Arabe, en Arabe.
- 23. Traité du mariage & du partage des héritages entre des personnes mariées.
- 24. Commentaire sur quelques chapitres de l'Alcoran, en Persan.
- 25. Un livre de Droit, en Turc.
- 26. Les œuvres de Golestan, en Persan.

- 27. La manière d'interpréter les songes, en Turc.
- 28. Dispute des loix & de la religion, en Turc.
- 29. Fables de Caraman, en Turc.
- 30. De la dignité de l'Homme, en Turc.
- 31. Les fondemens de la loi des Turcs, en Turc.
- 32. Traités sur les loix des Turcs, en Arabe.
- 33. Traité des guerres, par Caraman, en Turc.
- 34. Exercices de l'ame dévote, pour chacun jour de la semaine, en Turc.
- 35. Histoire de Hali, en Turc.
- 36. Plusieurs fables, en Tutc.
- 37. Un autre recueil de fables, en Turc.
- 38. Histoire des Rois de Perse, en Turc.
- 39. Mille fables pour s'entretenir mille nuits, en Turc.
- 40. Grammaire Arabe, avec l'exposition, en 2 vol. en Arabe.
- 41. Dictionnaire Persan, en Turc.
- 42. Les amours d'un Roi de Perse, en Tartare.
- 43. Recueil de poësses, en Arabe & en Turc.
- 44. Les vies & les vertus des grands poëtes Turcs, en Turc.
- 45. Traité de la bonne aventure, en Arabe.
- 46. Le Secrétaire Turc, ou la manière de bien écrire des lettres, felon la condition de ceux à qui on veut écrire.
- 47. Le Droit civil, en Arabe.
- 48. Les vies de quelques Saints Turcs, en Turc.
- 49. Commentaire fur l'invocation de Dieu, qui est au commencement de l'Alcoran.
- 50. Commentaire sur l'exposition de quelques loix, en Turc.
- 51. Discours de moralité & de piété, en Turc.
- 52. Exposition de quelques passages de l'Alcoran, en Turc.
- 53. Contes facétieux, en Turc.

- 54. Recueil de diverses poësses, en Turc.
- 55. Commentaire sur quelques loix du Droit civil des Turcs, en Arabe.
- 56. Recueil de lettres missives, en Turc.
- 57. Abrégé du Droit civil, en Arabe.
- 58. Vies, faits & gestes de Mahomet, en Turc.
- 59. Ismaël, du Droit civil, en Arabe.
- 60. Un autre livre sur le Droit civil, en Turc.
- 61. Un livre de poësse, intitulé les dix Oiseaux, en Turc.
- 62. Petit dictionnaire en vers, pour l'usage des enfans, en Persan & en Turc.
- 63. Merveilles du monde, en Turc.
- 64. Une Grammaire de Kafia, imprimée.
- 65. Livre de poësie, en Persan.
- 66. Traité de l'éloquence, en Arabe.
- 67. Canon de l'empire des Turcs, en Turc.
- 68. Le Riche & le Pauvre, en Turc.
- 69. Recueil de diverses poësies.
- 70. Discours moraux, en Persan.
- 71. Direction à la vie dévote, en Turc.
- 72. Documens de la religion des Turcs, en Turc.
- 73. Philosophie morale, en Persan.
- 74. Poëtes Turcs.
- 75. De la naissance de Mahomet.
- 76. Commencemens & progrès de l'empire des Otthomans, en Turc.
- 77. Histoire de plusieurs Rois & Princes, en Turc.
- 78. Discours philosophiques & moraux, en Arabe.
- 79. Petit volume de poësie, en Turc.
- 80. La civilité pour les enfans, en Turc.

- 81. Un troisième Goulestan, en Persan.
- 82. Quatre chapitres particuliers de l'Alcoran.
- 83. Histoire de Joseph & ses amours avec la semme de Putiphar, en Turc.
- 84. Traité de la loi, en Arabe.
- 85. Un quatrième Gulistan, en Persan.
- 86. De la dignité des villes de la Mecque, de Médine & de Hiérusalem, en Turc.
- 87. Histoire d'un des principaux poëtes Persans.
- 88. Les louanges des Justes, en Persan.
- 89. Le mépris du monde, en Turc.
- 90. Un recueil de poësies, en Turc.
- 91. Points de religion & cas de conscience, en Turc.
- 92. De la bonne & mauvaise aventure, en Turc.
- 93. Dialogue, en Turc.
- 94. Livre pour tirer au fort dans l'Alcoran, & apprendre ce qui doit arriver, en Turc.
- 95. Cinq petits volumes de prières, en Turc.
- 96. La manière de gaigner les pardons, en faisant le voyage de la Mecque.
- 97. Cinq ou six petits livrets, reliés en papier seulement.

FIN.

